

Le Maroc gagne deux petites places
La situation de la presse s'est dégradée dans plusieurs pays
Page 2



Le plan gouvernemental de déconfinement exposé sous la Coupole
Séance mensuelle dédiée à la politique générale, le 18 mai à la Chambre des représentants
Page 4

L'enseignement à distance au Maroc à l'heure du Covid-19
Pages 13-14



Entretien
C'est à nous de nous adapter au virus pour mieux nous en prémunir
Page 10



www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9009

Vendredi 8 Mai 2020

La majorité a choisi de quitter le pays dès l'annonce de l'état d'urgence sanitaire

Les étudiants étrangers confinés au Maroc ne sont pas logés à la même enseigne



Le Maroc gagne deux petites places

La situation de la presse s'est dégradée dans plusieurs pays

Actualité



La dernière édition du classement mondial de la liberté de la presse est dans la droite lignée de ses prédécesseurs. Les deux extrêmes n'ont pas changé, puisque la Norvège se maintient à la première place et la Corée du Nord à la dernière. Mais dans ce classement que l'on doit à Reporters sans frontières, il y a une constante inquiétante, à savoir la persistance des menaces qui pèsent sur les journalistes. Tous les continents sont concernés sans exception.

Le Maroc devancé par la Tunisie et l'Afghanistan

Avant de vous expliquer tout cela, commençons par le Maroc. Sur le papier, le Royaume améliore sa position. Il gagne deux places et occupe désormais le 133ème rang, devancé par la Tunisie (72), le Liban (102) ou encore l'Afghanistan (122). Aussi il perd 1,10 point par rapport à l'année précédente pour un score de 42,88. Comment expliquer cette contradiction ? L'hypothèse la plus probable tient dans le fait que les places grignotées par le Maroc sont dues non pas à un progrès mais plutôt à un effet mécanique. La situation de la presse dans plusieurs autres pays s'étant durcie. D'ailleurs, le rapport de Reporters sans frontières regrette que dans un pays comme le Maroc « les pressions judiciaires contre les journalistes persistent de même que la suppression du ministère de la Communication et l'installation du Conseil de presse n'ont pas contribué à créer un environnement de travail apaisé pour les journalistes et les médias ».

Pour en arriver à ces résultats et donc déterminer le degré de liberté dont jouis-

sent les journalistes dans 180 pays, Reporters sans frontières se base sur une méthodologie s'appuyant principalement sur les réponses d'experts à un questionnaire proposé par l'organisation. A cette analyse qualitative s'ajoute également « un relevé quantitatif des violences commises contre les journalistes sur la période prise en compte » comme indiqué par RSF sur son site internet. En détail, les thématiques sur lesquelles porte le questionnaire sont : le pluralisme, l'indépendance des médias, l'environnement et l'autocensure. Sans oublier le cadre légal, la transparence et la qualité des infrastructures soutenant la production de l'information.

Ces critères permettent à Reporters sans frontières de distribuer les bons mais surtout les mauvais points. Le tout est cartographié avec une couleur blanche accordée aux pays où la situation est bonne. Et en noir pour les nations où la situation est grave. C'est le cas notamment de la Turquie (157e) ou l'Égypte (161e). Pour RSF, fondée en 1985 à Montpellier par quatre journalistes, ces deux pays sont la preuve que l'hostilité des dirigeants politiques n'est plus uniquement la marque de fabrique des pays autoritaires. Du Caire jusqu'à Ankara, les gouvernements auraient basculé, toujours selon RSF, dans une répression effrénée, au point de généraliser les accusations de « terrorisme » contre les journalistes et d'emprisonner arbitrairement ceux qui se montrent critiques envers eux. Mais pas seulement.

Répression à l'occasion de l'épidémie de coronavirus

Dans son rapport, Reporters sans frontières, leader dans la défense et la promotion de la liberté de l'information, explique que la pandémie de coronavirus a fourni aux régimes autoritaires une parfaite occasion ou du moins une occasion supplémentaire afin de rogner et restreindre un peu plus la liberté de la presse. « Il existe une corrélation évidente entre la répression de la liberté de la presse à l'occasion de l'épidémie de coronavirus et la place des pays au classement mondial », argue l'organisation non gouvernementale, basée à Paris, en citant la Chine (177e) et l'Iran (173e, -3 places) où ont été mis en place des dispositifs de censure massive. En Iraq également, l'agence de presse Reuters a vu sa licence

lui être retirée par les autorités locales pour trois mois. Quelques heures auparavant, l'agence avait remis en cause dans une dépêche les chiffres officiels des cas de coronavirus.

Le Vieux Continent n'est pas en reste non plus, comme en atteste le sulfureux Viktor Orbán, Premier ministre hongrois (89e, -2). Il a fait voter une loi dite « coronavirus » prévoyant des peines allant jusqu'à cinq ans de prison pour la diffusion de fausses informations. Un moyen de coercition jugé « totalement démesuré » par RSF. Son secrétaire général, Christophe Deloire, souligne dans le rapport « La crise sanitaire est l'occasion pour des gouvernements autoritaires de mettre en œuvre la fameuse "doctrine du choc" : profiter de la neutralisation de la vie politique, de la sidération du public et de l'affaiblissement de la mobilisation pour imposer des mesures impossibles à adopter en temps normal ».

En somme, et pour finir sur une note positive, on se doit de constater la légère amélioration de l'indice de référence (-0,9%), autrement dit à l'échelle de la planète, il y a du progrès. Infime mais progrès quand même. Cela dit, l'indice global s'est malheureusement dégradé de 12 % depuis la création de ce classement. Et pour cause, alors que le pourcentage des pays situés dans la zone blanche du classement, qui indique « une bonne situation » de la liberté de la presse, demeure inchangé (8 %), c'est moins le cas pour celui des pays situés dans la zone noire qui signale « une situation critique », car il a augmenté de 2 points et passe à 13 %. Bref, l'avenir des journalistes ne sera clairement pas rose.

Chady Chaabi



L'hostilité envers les médias n'est plus l'apanage des pays autoritaires

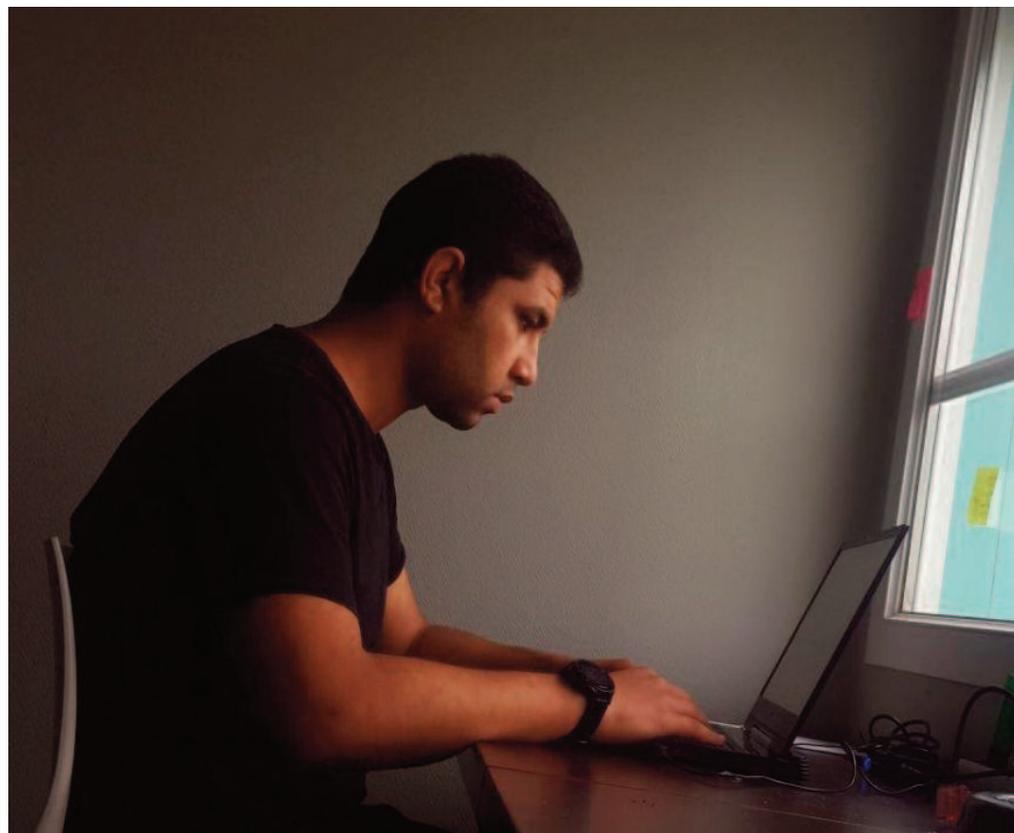
Les étudiants étrangers confinés au Maroc ne sont pas logés à la même enseigne



La majorité a choisi de quitter le pays dès l'annonce de l'état d'urgence sanitaire

A l'annonce de la mise en place du confinement au Maroc, un grand nombre d'étudiants étrangers sont rentrés chez eux. Selon l'Office national des œuvres universitaires sociales et culturelles (ONOUSC), sur un total de 50.174 résidents des campus universitaires, 49.122 étudiants ont pu quitter les cités pour rejoindre leurs familles, tandis que seuls 1.052 vivent encore dans les campus et sont pris en charge par l'Etat. Mais qu'en est-il de ceux qui vivent en dehors des cités universitaires ?

Assoumana Ismael, président de l'Association des stagiaires et étudiants étrangers à Tétouan (ASEET), en sait quelque chose. Selon lui, le confinement a affecté négativement la situation de nombreux étudiants étrangers qui vivent dans la ville blanche en dehors de la cité universitaire. « La ville compte entre 200 et 250 étudiants de diverses nationalités (Subsahariens, Indonésiens, Malaisiens ...) et une grande partie d'entre eux nous sollicitent pour des aides alimentaires et pour les aider à trouver une solution au problème du logement », nous a-t-il indiqué. Et de poursuivre : « Plusieurs personnes ne trouvent pas de quoi manger ou ont des difficultés à bien se nourrir. D'autres sont plutôt incapables de payer leurs loyers (entre 1500



et 2000 DH par mois), notamment ceux qui vivent des envois de leurs familles. Même les boursiers n'arrivent pas à s'en sortir. Certains propriétaires ne prennent pas en compte leur situation et exigent leurs loyers au début de chaque mois. Certains osent même les menacer d'expulsion sans parler de la pression qu'ils exercent sur eux chaque jour. Aujourd'hui, ces étudiants étrangers vivent dans la hantise d'être mis à la rue ».

D'après le président de l'ASEET, même l'acheminement de l'aide à ces étudiants se révèle ardu vu les restrictions sur les déplacements édictées par les autorités. « Ces étudiants sont répartis entre Tétouan et Martil et faire l'aller-retour entre ces deux localités exige beaucoup d'efforts et d'énergie puisqu'il y a de nombreux barrages et que les policiers et les gendarmes posent beaucoup de questions sur la source des aides et leur destination finale », nous a-t-il expliqué. Et de préciser « que la plupart de ces aides sont des dons à l'instar des 30 paniers alimentaires accordés par le pacha de Martil. Des ONG et des donateurs nous aident également beaucoup ».

Assoumana Ismael trouve, cependant, que les étudiants étrangers dans d'autres villes comme Tanger ou Meknès sont mieux lotis que ceux de Tétouan. « Dans ces villes, il y a plus

d'implication des autorités et ce n'est pas le cas ici dans la ville blanche », nous a-t-il affirmé.

La situation des étudiants étrangers à Agadir ne diverge pas trop de celle du Nord. Eux aussi ont des problèmes de nourriture et de loyer. « Beaucoup de boursiers se sont trouvés sans logement après la fermeture des internats. Personne ne sait d'où vient cet ordre et beaucoup de ces étudiants ont dû se loger chez des amis ou des proches en attendant des jours meilleurs. Ceci d'autant plus qu'ils n'ont pas la possibilité de louer seuls des maisons vu la cherté des loyers », nous a fait savoir Ismaila Faye, président de l'Union des étudiants sénégalais du Maroc à Agadir. Et d'ajouter : « Du côté des étudiants du privé, aucun cas de détresse n'a été signalé ».

Pour sa part, Khalid Alayoud, chercheur en migration et acteur associatif, tire la sonnette d'alarme concernant une autre catégorie d'étudiants qui ne semble pas avoir été prise en considération. Il s'agit des étudiants des établissements de l'enseignement traditionnel. « Notre région en compte plusieurs qui accueillent chaque année des centaines de Subsahariens notamment des Sénégalais, des Guinéens et des Ivoiriens. Ces disciples sont souvent des étudiants internes qui vivent de bourses médiocres souvent accor-

dées par des bienfaiteurs. Une grande partie d'entre eux est issue de familles pauvres et vulnérables », nous a-t-il expliqué. Et de poursuivre : « Aujourd'hui, ces étudiants sont livrés à eux-mêmes et les ressources fournies par leurs écoles ne leur suffisent pas. D'où la nécessité de les aider et de se solidariser avec eux dans ce contexte de crise. Nous croyons que ces temps exigent une approche générale et humaniste qui dépasse les considérations liées à la religion, aux races ou à quelque appartenance. Nous appartenons tous à l'humanité ».

A rappeler que Noureddine Teshami, directeur de l'ONOUSC, a déjà indiqué à la presse que le Maroc considère les étudiants étrangers restés dans les campus universitaires marocains malgré la décision de les fermer dans le cadre des mesures prises pour faire face à la propagation du coronavirus, comme des invités qu'il ne faut pas abandonner dans cette situation critique en précisant que durant cette conjoncture exceptionnelle qui oblige les institutions à prendre des précautions et des mesures pour se protéger contre tout risque éventuel causé par le Covid-19 à l'intérieur des cités universitaires, l'office a pris en charge ces étudiants et a mis à leur disposition tout ce dont ils ont besoin.

Hassan Bentaleb

Le plan gouvernemental de déconfinement exposé sous la Coupole

Séance mensuelle dédiée à la politique générale, le 18 mai à la Chambre des représentants



Le plan gouvernemental de déconfinement sera au menu de la séance mensuelle consacrée aux questions de la politique générale adressées au chef du gouvernement, qui se tiendra le 18 mai à la Chambre des représentants.

Les participants à une réunion à laquelle ont pris part

mardi le président de la première Chambre, Habib El Malki, les représentants des groupes et la présidente du groupement parlementaire, se sont accordés sur la date du 18 mai pour tenir la séance mensuelle des questions de la politique générale auxquelles répond le chef du gouverne-

ment, indique un communiqué de la Chambre.

Cernant les séances hebdomadaires consacrées aux questions orales, ils ont établi une évaluation du bilan de la phase exceptionnelle d'état d'urgence sanitaire, en soulignant l'efficacité de l'approche adoptée en matière de mesures

préventives et la pertinence des sujets débattus lors des séances hebdomadaires.

Ils ont également exprimé leur fierté quant à l'esprit de solidarité qui a prévalu parmi toutes les composantes de la société marocaine dans la lutte contre la pandémie, ajoute-t-on.

Pour ce qui est du programme d'action dédié aux séances hebdomadaires, il a été décidé d'inscrire à l'ordre du jour des questions sur le secteur de l'industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique, suivies d'un débat avec la participation du ministre concerné pour traiter notamment de l'impact de la crise sur les entreprises nationales, les secteurs de commerce intérieur et extérieur ainsi que les mesures d'accompagnement adoptées par le gouvernement dans ce sens, et les procédures entreprises pour réaliser les objectifs du Plan d'accélération industrielle.

L'accent a été aussi mis sur les moyens de gestion des prochaines séances plénières. À ce propos, il a été convenu que le thème de la réunion prochaine soit axé sur la gestion du temps et des mesures de prévention.

Meknès se dote d'un laboratoire de dépistage du Covid-19

Le Centre hospitalier provincial Mohammed V de Meknès a été doté d'un laboratoire de dépistage du Covid-19, à travers les tests de la réaction de polymérisation en chaîne (PCR).

Le laboratoire, qui a commencé mercredi à effectuer les premiers tests, dispose d'équipements de nouvelle génération pour la détection du virus selon cette technique de référence pour le diagnostic du Covid-19, indique la direction régionale de la santé (DRS).

Cette structure, qui devra contribuer à réduire les délais de réception des résultats des tests, est dotée d'une capacité d'analyse à deux cycles des échantillons, assurée par un personnel médical qui travaille selon un système de rotation, précise la DRS dans un communiqué.

La création de cette unité est « le fruit des efforts déployés par le ministère de la Santé, la direction régionale de santé de Fès-Meknès et l'ensemble des partenaires, outre le Centre hospitalier universitaire de Fès et le laboratoire militaire Moulay Ismail de Meknès », ajoute la même source.

Interpellation de deux individus pour trafic de médicaments à Tanger

Les éléments de la brigade de lutte contre la cybercriminalité de Tanger ont interpellé, mercredi en coordination avec leurs homologues de la préfecture de police de Casablanca, deux individus de 37 et 43 ans, dont un récidiviste, pour leur implication présumée dans une affaire d'usurpation de fonction régie par la loi, d'usage de faux documents officiels et de trafic de matériel médical et paramédical sans licence.

Les services techniques de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) avaient repéré une publication diffusée sur Facebook, faisant la promotion de médicaments prétendument utilisés dans l'avortement, ce qui a nécessité l'ouverture d'une enquête dans plusieurs villes marocaines, indique dans un communiqué la DGSN, ajoutant que cette enquête a abouti à l'arrestation, à Tanger, du premier suspect en possession de 35 médicaments destinés à la vente, en plus de la saisie d'un véhicule utilitaire et d'une importante somme d'argent provenant de ces activités illégales.

Les recherches et investigations continues ont permis d'arrêter le principal fournisseur, qui se faisait passer pour un gynécologue obstétricien, avec en sa possession 171 équipements utilisés à des fins médicales, des boîtes de médicaments pour femmes, des rendez-vous et ordonnances falsifiés, des virements bancaires en provenance de victimes potentielles dans plusieurs villes du Royaume, de faux certificats de mobilité exceptionnelle, et d'un ordinateur et une imprimante utilisés dans la falsification des documents, outre un fusil de chasse sans permis et une somme d'argent de 16.000 dirhams, précise la même source.

Les mis en cause ont été placés en garde à vue à la disposition de l'enquête menée sous la supervision du parquet compétent, en vue de déterminer l'ensemble des actes criminels attribués aux suspects, les ramifications éventuelles de cette affaire dans de nombreuses villes marocaines, et la source des médicaments et équipements médicaux mis en vente saisis, conclut la DGSN.

Aide aux MRE de Bulgarie

À l'occasion du mois sacré de Ramadan, l'ambassade du Maroc en Bulgarie a organisé récemment une opération de distribution de denrées alimentaires au profit des membres de la communauté marocaine résidant à Sofia en situation difficile suite à l'instauration de l'état d'urgence sanitaire. Cette opération menée du 27 au 29 avril et qui intervient cette année dans un contexte difficile imposé par la pandémie de Covid-19, a concerné une cinquantaine de bénéficiaires particulièrement des étudiants et des ressortissants ayant perdu leur emploi et ceux souffrant de maladies chroniques, indique mercredi un communiqué de

l'ambassade. Compte tenu des difficultés de déplacement liées à l'état d'urgence sanitaire dans le pays, le personnel de l'ambassade s'est déplacé, trois jours d'affilée, sur les lieux de résidence des bénéficiaires pour s'informer de leur situation et remettre à chacun d'entre eux des denrées alimentaires de première nécessité, ainsi que d'autres produits très consommés durant ce mois béni, perpétuant ainsi les valeurs et les traditions marocaines de solidarité et de partage.

Les étudiants souffrant de maladies chroniques et les familles en grande difficulté financière ont également bénéficié d'une aide matérielle, ajoute la même source.



Regards croisés sur l'usage des espaces publics après le déconfinement



Les intervenants lors d'une visioconférence organisée, mardi, par la wilaya de la région de Marrakech-Safi et l'Agence urbaine de Marrakech, ont apporté des regards croisés et prospectifs sur l'usage et la gestion des espaces

publics dans la cité ocre après le déconfinement.

Un parterre de responsables, d'acteurs institutionnels, d'universitaires et d'experts dans les domaines de l'urbanisme, de l'éducation et de la formation, de la santé, du tourisme, de l'architecture et de l'habitat, a été ainsi réuni par les organisateurs afin d'engager la réflexion et la concertation sur les modalités du déconfinement et d'anticiper les scénarios pour améliorer l'usage des espaces publics, des transports et de la mobilité.

Lors de cette rencontre interactive à distance, initiée sous le thème "Quels espaces publics après le déconfinement ? Penser le déconfinement à travers une pratique intelligente des espaces publics", les participants ont mis l'accent sur la nécessité de fédérer les efforts de l'ensemble des intervenants et parties concernées en vue d'assurer une gestion optimale et efficace des espaces publics, qui constituent le centre névralgique de la cité ocre, lors de la période post-confinement.

Les interventions des panélistes se sont focalisées sur trois thématiques pertinentes : "Espaces publics post-Covid : appropriation, protection et sécurité sanitaire", "Relance des activités économiques et sociales : redéploiement et continuité" et "Re-

cherche de nouvelles opportunités : réinvention, innovation et créativité".

Intervenant à l'ouverture de cette visioconférence, le wali de la région de Marrakech-Safi, gouverneur de la préfecture de Marrakech, Karim Kassi-Lahlou, a indiqué que cette rencontre interactive offre une opportunité idoine pour déclencher une dynamique prospective visant une fédération des énergies et une réflexion commune, organisée dans le cadre d'un débat constructif, qui évoque non seulement les spécificités et problématiques de la situation actuelle, mais aussi l'aspect prospectif de l'avenir avec ses contraintes et défis qui, a-t-il dit, exigent la recherche de solutions innovantes pour mieux s'adapter aux circonstances liées à cette pandémie et à la période post Covid-19, et favoriser le partage de propositions susceptibles de les surmonter.

La méthodologie adoptée dans ce domaine est très précise de manière à permettre la canalisation de toutes les interventions selon une stratégie unifiée basée sur trois axes, a-t-il expliqué, ajoutant que le premier axe concerne la protection, notamment la prévention et la sécurité sanitaire, alors que le 2ème porte sur la relance des secteurs économiques et sociaux dans la perspective de garantir un nou-

veau décollage.

Quant au troisième axe, a-t-il poursuivi, il est inhérent à l'innovation à travers l'élaboration de nouvelles solutions et outils d'intervention, tout en veillant à la recherche des opportunités offertes et des moyens permettant d'en tirer profit et de mieux les valoriser et ce, en tant que nouveau levier pour le développement économique et social.

Conformément à cette approche, a-t-il indiqué, "nous avons œuvré en partenariat avec plusieurs intervenants et acteurs à l'organisation, jusqu'à présent, de 4 ateliers interactifs à distance, dont le premier a porté sur le lancement d'une étude générale sur Marrakech post Covid-19, par l'Université Cadi Ayyad et le Centre

régional d'investissement, alors que le 2ème a concerné l'Initiative Challenges, organisée par EBF (Emerging Business Factory) et ses partenaires.

Le troisième atelier interactif a été lancé, en parallèle, par la CGEM Marrakech-Safi, avec comme axe central l'examen des questions relatives aux secteurs économiques et les perspectives de la garantie de leur continuité et relance durant la période post Covid-19, ainsi que la présentation de nouvelles solutions innovantes, a rappelé Karim Kassi-Lahlou, notant que le 4ème atelier est initié par le Conseil régional du tourisme et ses partenaires et concerne la promotion du secteur touristique. Et d'enchaîner que le cinquième atelier interactif, dont la



Une visioconférence sur le sujet a été organisée par la wilaya de la région de Marrakech-Safi et l'Agence urbaine de la ville ocre

Des trottoirs coupe-gorge

L'un des enjeux du déconfinement est de permettre aux piétons de respecter la distanciation physique dans l'espace public.

Pour préparer les conditions adéquates du déconfinement, il faut donc prendre les mesures de la ville : le trottoir, d'une largeur réglementaire d'au moins 1,40 m paraît bien étroit pour accueillir les piétons déconfinés devant respecter au moins un mètre de distance entre eux.

Car aux piétons qui cheminent et se croisent, viendront s'ajouter les piétons qui attendront à un feu pour traverser, ceux qui viendront déposer et récupérer leurs enfants à l'école lorsqu'elles auront rouvert, ceux qui doivent slalomer entre les ferrachas, les terrasses des cafés, les véhicules en réparation chez les mécanos, les étals des menuisiers, etc. Alors, comment réaménager l'espace public pour le rendre plus sûr au plan sanitaire ?



►► coordination des travaux a été confiée à l'Agence urbaine de Marrakech, porte sur la thématique des espaces publics qui soulève plusieurs défis à tous les niveaux.

Dans ce sens, le wali de la région a souligné que les espaces publics demeurent au cœur des problématiques de l'exercice des différentes activités, sans oublier les déplacements et transports, la mobilité et les rassemblements, qui resteront, au moins, à court terme, tributaires du respect des règles de distanciation, de prévention et de sécurité. Et de conclure que les travaux de cette rencontre interactive ainsi que des précédents ateliers ou ceux à venir pour l'examen d'autres questions exigent, au niveau de la wilaya de la région, d'assurer la coordination et l'accompagnement nécessaires pour rassembler leurs conclusions et veiller à leur homogénéité selon une approche qui prend en compte non seulement la logique sectorielle verticale, mais aussi les aspects transversaux, eu égard au chevauchement de toutes ces thématiques et ce, en vue de se doter, à l'échelle régionale, d'un projet intégré qui renferme les suggestions d'intervention possibles, renouvelables et innovantes.

De son côté, le directeur de l'Agence urbaine de Marrakech, Saïd Loqmane, a mis en relief la place centrale des espaces publics dans la stratégie du secteur de l'urbanisme, leur diversité dans la cité ocre et leur gestion au cours de la période de confinement sanitaire décrété pour faire face à la pandémie, à travers des opérations de stérilisation et de désinfection ci-

blant les artères, avenues, rues et quartiers de la ville.

Le responsable a également évoqué les impacts de cette période de confinement sur ces espaces, citant à titre d'exemple la Place Jemaa El Fna qui s'est transformée en un lieu déserté.

Le retour à la vie normale nécessitera, certainement, du temps et une panoplie de mesures de précaution, a-t-il soutenu, soulignant l'importance cruciale de la distanciation sociale et de la sécurité sanitaire durant la période post-confinement.

Il a, dans la foulée, insisté sur l'importance d'un débat sérieux axé sur "Les mécanismes d'intervention proactive pour assurer une gestion plus efficace des espaces publics et un cadre intelligent pour la mobilité", afin de les rendre plus agréables et plus sûrs, tout en émettant une série de propositions pour une meilleure gestion de ces espaces après le déconfinement, notamment dans les domaines du transport, de la circulation et de l'urbanisme.

Saïd Loqmane a, dans ce sillage, suggéré l'interdiction temporaire de l'exploitation des espaces publics pour l'exercice d'activités commerciales et économiques, la réorganisation provisoire de ces espaces afin d'orienter les citoyens et de les adapter aux mesures et procédures sanitaires, la conversion des rues d'une largeur de moins de 10m en des passages dédiés aux piétons, l'augmentation de la largeur des trottoirs au profit des piétons, la mise en place d'un plan relatif aux activités commerciales tout en prenant en compte la distanciation sociale, la sensibi-

lisation et la conscientisation quant à la nécessité du respect des précautions sanitaires, outre la création de commissions mixtes pour assurer le respect des procédures préconisées.

Le responsable a, en outre, émis le vœu de voir les travaux de cette rencontre virtuelle sanctionnés par des recommandations pertinentes à même de garantir une gestion efficace et efficiente de la période post-confinement.

Cette visioconférence intervient dans le cadre du Forum "Marrakech post Covid-19", qui prévoit une série de panels et d'ateliers de réflexion et d'échange, ayant pour vocation première la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par les modalités du post-confinement, notamment l'usage des espaces publics et la question de mobilité.

Elle avait pour principaux objectifs l'instauration d'un dialogue entre les acteurs concernés grâce à la diffusion et à l'échange d'idées sur la question du déconfinement, la sensibilisation de la population à l'importance d'une prise de conscience sur l'usage des espaces publics post-confinement et la proposition de solutions innovantes des modalités d'usage appropriés.

Cette rencontre interactive à distance a constitué également une occasion pour la wilaya de réaffirmer sa vocation stratégique pour fédérer toutes les initiatives nécessitant la participation de tous.

"Dans un contexte de déconfinement qui invite à une réappropriation des espaces publics, suite

à une longue période d'isolement, nous sommes amenés à entamer des réflexions et à innover les expressions d'un vivre-ensemble post-coronavirus", précise la note

de cadrage de cet événement, précisant que cette démarche participative inclut aussi bien les acteurs institutionnels et les élus que la société civile.

La quadrature du cercle

Il faut, entre autres, concevoir les plans de mobilité du déconfinement. Adapter l'espace public au rythme des mesures sanitaires et économiques devrait devenir une priorité urgente pour tous les ministres et autres hauts commis de l'État.

Trois arguments militent plus que jamais pour un changement de nos rues

La santé donne l'argument le plus important en faveur de ces mesures. Pendant le confinement, tout le monde doit sortir pour faire des courses. L'envie de sortir va être plus difficile à contenir avec l'arrivée des beaux jours. La plupart des trottoirs sont déjà trop étroits pour respecter la distance obligatoire entre deux personnes, sans parler de poussettes ou des chaises roulantes. A cela s'ajoute une nouvelle fonction au trottoir : il sert d'espace de prédilection du commerce informel. Devons-nous choisir entre le risque d'infection si l'on reste sur le trottoir ou d'accident si l'on marche sur la chaussée ?

Le deuxième argument a un aspect social. Ces semaines de confinement créent, pour beaucoup de personnes, de l'ennui, de la solitude, ou bien des tensions dans le couple. Les logements sont souvent surpeuplés, parfois en mauvais état et souvent sans la moindre commodité à même de les rendre dignes d'être habités. Ces circonstances sociales précaires amplifient les risques : l'ennui peut se transformer en dépression, la tension en violence domestique. Le manque d'espace et de jardins dans la plupart des villes marocaines doit être compensé peu ou prou et par n'importe quels moyens par une offre publique. Une gestion répressive du confinement augmente la pression de vouloir contourner les règles, de sortir pour voir les amis.

Finalement, la question de la mobilité. Projétons-nous dans un futur proche tant attendu. Le déconfinement commencera, les employés regagneront leurs bureaux dans les centres-villes. Le risque de transmission a créé une méfiance profonde par rapport au transport en commun. Si les utilisateurs des transports en commun misent sur leur voiture "virus-proof", les rues seront monopolisées par des bouchons. Le risque de transmission sur les trottoirs et les pistes cyclables augmentera en même temps que la vie urbaine deviendra insupportable.

Les semaines passées ont montré une chose : quand c'est nécessaire, nous pouvons changer nos vies et nos habitudes de manière fondamentale. Si nous faisons face aux défis du déconfinement avec ce même niveau de détermination et de concentration, nous pouvons y parvenir.

B.C

Migration irrégulière

Du 2 au 4 mai 2020, 157 candidats à la migration irrégulière ont été interceptés par les garde-côtes de la Marine Royale, en Méditerranée comme en Atlantique, a-t-on appris mercredi de source militaire.

Ces candidats, à majorité subsahariens, dont 30 femmes et quelques mineurs, qui étaient à bord d'embarcations pneumatiques de fortune, ont reçu les premiers soins avant d'être ramenés sains et saufs aux ports les plus proches du Royaume, a-t-on précisé de même source.



L'ONEF organise une série de rencontres avec des chercheurs sur la pandémie de Covid-19

L'Observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF) en partenariat avec le site web Achkayn organise une série de rencontres à distance avec des acteurs et des professeurs sur diverses problématiques ayant trait à la pandémie de Covid-19.

En effet, Fouad Ammor abordera lors d'une rencontre qui sera organisée samedi 9 mai les répercussions économiques et financières de la pandémie, alors que le professeur et le président de l'ONEF, Mohammed Derouiche, débatera du sujet des répercussions sociales et psychologiques de cette pandémie, et ce,

lors d'une rencontre qui sera tenue samedi 16 mai.

Trois autres rencontres seront animées par Zahra Lahoui (sur les formes de créativité durant la période du corona), par Mohammed Essidi (sur l'impact du Covid-19 sur le système éducatif et de formation) et par le professeur Moussaou Ajaoui (sur l'impact du Covid-19 sur les relations internationales). Ces rencontres auront lieu successivement les 21 et 30 mai et le 6 juin prochain. Il y a lieu de signaler que toutes les rencontres commenceront à 18 heures.

Des milliers de SDF pris en charge par les centres d'accueil

L'Entraide nationale fournit annuellement ses services à plus d'un demi-million de personnes

6.324 personnes sans domicile fixe ont été prises

en charge, jusqu'au 28 avril dernier, par les centres d'accueil et 2.060 personnes ont pu rejoindre leurs familles, dans le cadre des efforts nationaux déployés pour lutter contre la pandémie du Covid-19, a indiqué, mardi à Rabat, la ministre de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, Jamila El Moussali.

Lors d'une visioconférence avec le directeur de l'Entraide nationale, les coordinateurs régionaux et des membres du comité central de vigilance, à l'occasion du 63ème anniversaire de la création de l'Entraide nationale, elle a souligné que c'est grâce aux efforts concertés de tous les acteurs que la plus grande opération d'hébergement des personnes en situation de rue a été réalisée.

A l'occasion de cette réunion à distance, consacrée à l'évaluation des interventions des délégations de l'Entraide nationale à travers le Royaume, dans le cadre des efforts nationaux déployés pour lutter contre la pandémie du nouveau coronavirus et limiter ses répercussions, Jamila El Moussali a mis en exergue la nécessité d'investir dans l'hébergement à grande échelle des personnes en situation de rue, appelant à une mobilisation nationale pour limiter et contrôler le phénomène des sans-abris au Maroc.

A cet égard, la ministre a appelé à réfléchir aux scénarios post-corona, en se concentrant plus particulièrement sur les dossiers des personnes en situation de rue ayant été hébergées au sein des centres d'accueil ou réintégrées au sein de leurs familles, considérant qu'il est nécessaire d'analyser leur situation et de les accompagner via des programmes de réhabilitation pour éviter tout retour à la rue lors de la levée du confinement.

La ministre a, par ailleurs, affirmé que l'aspect social de l'Entraide nationale n'est pas moins important que les autres secteurs vitaux tels que la santé, la sûreté et l'alimentation, ajoutant que l'Entraide nationale a enregistré une présence honorable lors de cette situation particulière et ses fonctionnaires ont fait preuve de dévouement, de sacrifice et d'esprit patriotique élevé.

La ministre a relevé que l'Entraide nationale, qui fournit chaque année divers services sociaux à plus d'un demi-million de



personnes en situation de vulnérabilité, en couvrant plusieurs provinces et régions du Royaume, dispose d'un réseau de plus de 4.000 établissements et centres sociaux et près de 3.000 associations partenaires, notant qu'il s'agit d'un acteur social essentiel ayant démontré sa présence et son efficacité sur le terrain, notamment lors de la crise sanitaire liée au coronavirus.

Jamila El Moussali n'a pas manqué de féliciter la société civile pour ses rôles vitaux en tant que partenaire stratégique dans la mise en œuvre des programmes du ministère, saluant également la coopération fructueuse des autorités locales, des collectivités territoriales et des bienfaiteurs.

De leur côté, les coordinateurs régionaux ont passé en revue les différents programmes et services sociaux mis en œuvre par les délégations de l'Entraide nationale, qui ont suivi le rythme de la mise en œuvre du plan d'action pour la protection des en-

fants, notamment la mise en place de mécanismes de veille et de suivi au profit des enfants en situation vulnérable, soulignant que des équipes de l'Entraide nationale n'ont pas manqué d'apporter l'aide nécessaire aux provinces ne disposant pas d'unités de protection de l'enfance.

Concernant les personnes handicapées, l'Entraide nationale accompagne ses associations partenaires pour la mise en œuvre de l'enseignement à distance au profit des enfants en situation de handicap.

Ils ont précisé que des cellules de communication, d'orientation et d'écoute ont été créées au sein des délégations régionales et des coordinations régionales de l'Entraide nationale, sous la supervision de 16 cadres formés aux méthodes d'éducation pour les personnes autistes, diplômés du programme "Rafik 2019", ajoutant que des "kits de sécurité" ont été distribués, dans le cadre de l'opération "Salama" au profit des personnes

en situation de handicap dans 3 régions, en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population.

Par ailleurs, en ce qui concerne les femmes, des mesures urgentes ont été prises par le ministère pour accompagner les femmes en situation de difficulté, les femmes victimes de violence ou susceptibles d'être exposées à la violence, les femmes en situation de handicap, ou encore les femmes âgées, indiquant qu'un "kit de secours" a été distribué en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population, pour prévenir la contamination au Covid-19.

Ainsi, 63 centres ont été mis en place pour accueillir et protéger des femmes en situation de difficulté, a relevé le communiqué, mettant en relief la plateforme "Kolona Maak", lancée par l'Union nationale des femmes du Maroc pour l'accompagnement des jeunes filles et femmes en situation de difficulté.

Le Covid-19 fait essaimer les drones au Maroc

L'apparition de nouveaux besoins liés à la pandémie pousse au développement d'une production locale adaptée



Surveillance aérienne des populations, diffusion de messages d'alerte, désinfection des espaces publics... Le Maroc développe tous azimuts l'usage des drones au nom de la lutte contre le nouveau coronavirus, en phase avec une tendance mondiale pour les solutions sans contact.

"Il y a un vrai engouement: en quelques semaines, la demande a triplé au Maroc et dans d'autres pays de la région", souligne Yassine Qamous, le directeur de "Droneway Maroc", qui distribue sur le continent africain les produits du leader mondial chinois DJI.

Selon lui, le Maroc, qui utilise des drones depuis plusieurs années déjà, "figure parmi les pays les plus avancés du continent" dans ce domaine avec un tissu industriel dédié, un réseau de chercheurs mais aussi de pilotes agréés.

Des autorisations administratives restrictives ont longtemps limité les drones civils à quelques usages spécifiques, comme les tournages de cinéma, le traitement des surfaces agricoles, la surveillance des panneaux solaires ou les relevés cartographiques.

Mais tout a changé avec l'apparition de la pandémie de

Covid-19: ces dernières semaines, les robots volants sont apparus dans plusieurs villes, où les autorités les utilisent pour diffuser des messages d'alerte, détecter des mouvements suspects dans les rues ou débusquer des rassemblements illégaux sur les terrasses des maisons.

Les consignes strictes de confinement instaurées mi-mars ne sont en effet pas toujours respectées, la presse locale évoquant notamment des soirées nocturnes entre voisins ou des prières collectives sur les toits, hors de portée des patrouilles de contrôle.

La préfecture de Témara,

près de Rabat, a ainsi lancé la semaine dernière un système de surveillance aérienne de haute précision développé par des ingénieurs d'un groupe local, Beti3D, jusque-là spécialisé dans la topographie.

D'autres pays en Europe, en Asie ou au Moyen-Orient ont aussi adopté les technologies déployées en Chine au début de la pandémie, que ce soit pour surveiller les mouvements des citoyens, désinfecter les espaces publics ou développer les livraisons.

"Les drones ont rapidement émergé comme une technologie vitale pour les agences de sécurité publique pendant la crise puisqu'ils permettent de contrôler en toute sécurité les espaces publics", analyse le site de DJI, groupe chinois qui couvre à lui seul 80% du marché mondial.

Comme la plupart des pays, le Maroc utilise avant tout des engins importés de Chine. Mais l'apparition de nouveaux besoins liés à la pandémie pousse au développement d'une production locale adaptée.

"Il y a une vraie demande", se réjouit Abderrahmane Krioual, le patron de Farasha, une start-up qui vient de lever des fonds pour développer à Rabat une ligne de production de drones de surveillance thermique et de pulvérisation de désinfectant.

Très en pointe dans le secteur, le département aéronautique de l'Université

internationale de Rabat (UIR) a mis à disposition des pouvoirs publics son savoir-faire dès la fin mars, pour le déploiement de drones équipés de haut-parleurs ou de caméras infrarouges capables de détecter les mouvements nocturnes ou les températures des foules.

"Quelques projets sont en cours avant leur généralisation dans tout le pays", explique Mohsine Bouya, directeur "Valorisation et transfert" à l'UIR.

Les équipes de l'UIR ont aussi développé des applications de traçage, mais "il faut attendre une législation conforme" pour les déployer, précise-t-il.

Les autorités marocaines ne souhaitant pas communiquer sur le sujet, il n'a pas été possible d'avoir une cartographie précise des drones déployés depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire mi-mars.

Contrairement à d'autres pays, le recours aux drones de surveillance ne suscite pas de débat au Maroc, où la stratégie musclée du pouvoir face à la pandémie suscite une forte adhésion, selon des indicateurs officiels.

Le Royaume a très vite fermé ses frontières et massivement déployé des forces de l'ordre sur le terrain pour faire respecter les mesures strictes de confinement ou de port obligatoire du masque, renforcées depuis le début du Ramadan par un couvre-feu nocturne.

Les sages-femmes demandant la création d'un Ordre professionnel

Appel à davantage d'investissements dans la profession

Le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) a récemment rendu public un communiqué conjoint avec l'Association marocaine des sages-femmes et l'Association nationale des sages-femmes du Maroc pour rendre hommage au travail héroïque de ce corps de métier et appeler à plus d'investissements dans la profession.

Pilier des services de santé sexuelle et reproductive, la sage-femme conseille, surveille et prend en charge la femme avant et durant sa grossesse. La sage-femme est également un acteur clé lors de l'accouchement et après la naissance. Cette professionnelle contribue activement aux efforts nationaux de planification familiale, de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et de détection des cancers féminins.

Devant la flambée de la pandémie de coronavirus, la sage-femme démontre au même titre que tous les professionnels de santé, son engagement indéfectible pour

sauver de nombreuses vies, en mettant à risque la sienne.

La sage-femme joue ainsi un rôle crucial dans la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et infantile et contribue par-là à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Pour y parvenir à l'échéance de 2030, il est nécessaire d'investir dans les effectifs de sages-femmes afin que toutes les femmes et les nouveau-nés aient accès aux soins et de renforcer leurs capacités pour offrir un service de qualité, dans le respect et la dignité.

Les sages-femmes doivent également s'appuyer sur une réglementation qui reconnaît le rôle de la profession, clarifie ses responsabilités et définit les prérogatives qui lui sont attribuées.

Au Maroc, l'année 2020, désignée comme année internationale des sages-femmes, a été couronnée par l'approbation par le Conseil de gouvernement du décret d'application de la loi 44/13 relative



à l'exercice de la profession de sage-femme.

L'UNFPA et les associations professionnelles des sages-femmes se félicitent de cette avancée, fruit d'une étroite collaboration avec le ministère de la Santé, et

s'engagent à continuer sur cette lancée en vue de concrétiser le projet de création de l'Ordre national des sages-femmes, qui permettra de concilier le mieux entre qualité de prestations, protection des femmes et autonomie des sages-femmes.

426.072 contrôles sécuritaires opérés via l'application mobile de la DGSN



Un total de 426.072 procédures de contrôle sécuritaire ont été effectuées via l'application mobile dédiée au suivi de la mise en oeuvre de l'état d'urgence, par 4.718 fonctionnaires de police à Rabat, Salé, Témara, Casablanca, Marrakech, Fès et Tanger, villes où a été adoptée progressivement cette application, en attendant sa généralisation à l'échelle nationale, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Dans un communiqué, la DGSN rappelle qu'elle avait mis à la disposition de son personnel exerçant dans les points de

contrôle routier une application mobile, développée par une équipe composée de ses ingénieurs et techniciens, et ce dans le but de numériser les opérations de contrôle sécuritaire qu'il effectue, éviter une mauvaise utilisation des autorisations de déplacement exceptionnelles et garantir une mise en oeuvre appropriée des mesures de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à la propagation du Covid-19.

En guise d'essai, cette application a été adoptée à Rabat qui a enregistré 234.937 contrôles, avant de procéder progressivement

à sa généralisation pour inclure Témara (31.510 opérations de contrôle), Salé (35.947), Casablanca (64.528), Marrakech (57.480), Fès (1.617), et Tanger (53) qui vient d'adopter tout récemment cette application, souligne le communiqué.

Dans ce sens, la DGSN affirme poursuivre la généralisation de cette application dans tous les points de contrôle de l'ensemble des villes marocaines, pour une mise en oeuvre appropriée et rigoureuse de l'état d'urgence sanitaire, ainsi que pour renforcer la sécurité sanitaire des citoyennes et citoyens.

3,5 T de produits impropres à la consommation saisis à Taroudant

Les interventions de la commission relevant de la province de Taroudant, chargée du contrôle des prix, ont conduit à la saisie de 3,515 tonnes de produits alimentaires impropres à la consommation.

Ces quantités de produits alimentaires, ainsi qu'une cargaison de 7,147 tonnes de sacs en plastique ont été saisis durant la période allant du 20 mars au 30 avril, apprend-on d'un rapport de la Division des affaires économiques et de la coordination relevant de la province de Taroudant.

Les 33 interventions des éléments de contrôle ont concerné plus de 992 points de vente et conduit à la constatation de 58 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires.

La commission poursuivra la tenue régulière de ses actions sur le terrain pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et de faire face à tout type de fraude, de monopolarisation, de spéculation ou de manipulation des prix.

Youssef El Jai : Les Marocains se sont approprié les outils numériques

La crise induite par le coronavirus rappelle à quel point le citoyen marocain s'est approprié les outils numériques qui occupent une part entière dans la routine quotidienne, estime Youssef El Jai, économiste au Policy Center for the New South (PCNS).

"La crise que nous traversons, aujourd'hui, notamment le recours à des outils numériques pour la mise en place de certaines mesures sociales, nous rappelle à quel point la société marocaine s'est approprié ces outils intangibles qui occupent une part entière dans notre routine quotidienne", relève M. El Jai, dans un article publié par le think-tank marocain PCNS dans la rubrique "Opinion" sous le titre : "Le Maroc post-Covid-19 : croquer la mondialisation à pleins dents".

Il fait observer que le citoyen marocain est physiquement au Maroc et virtuellement en Europe, en Asie et ailleurs, notant toutefois que généraliser cette situation reviendrait à occulter les inégalités d'accès au numérique qui subsistent aujourd'hui encore.

Pour l'auteur de l'article, "la capacité de digitalisation de plein de services publics affichée pen-

dant cette crise est très parlante quant à notre aptitude à l'incorporer dans l'administration publique". Toutefois, il convient selon lui de "repenser notre manière d'investir" et d'inviter les entités privées à participer à l'augmentation de l'offre digitale et la "démocratisation" de l'accès au numérique.

L'économiste explique dans ce sens qu'"une réorganisation de l'investissement public, à travers un ciblage de l'infrastructure de base dans les régions relativement moins dotées, permettra de dégager une manne financière pour lancer le chantier de l'infrastructure avancée par ailleurs".

"Cette première étape nous permettra d'enregistrer une expertise et de faciliter l'équipement du territoire national", relève M. El Jai, ajoutant que cela prédispose à la fois les cercles universitaires, les centres de recherches et le secteur privé à collaborer pour implémenter des solutions innovantes, à la fois au Maroc et à l'international.

Sur le plan économique, l'économiste marocain pense qu'au niveau domestique, le renforcement de notre structure productive, l'investissement dans les compétences et la mise en va-

leur des secteurs échangeables et l'investissement "massif" dans la R&D, pour gagner en sophistication des produits exportés, sont autant de conditions pour une libéralisation commerciale "réussie".

De surcroît, il a noté que selon la Banque mondiale, la stratégie du Maroc de promouvoir les exports à travers les zones franches peut, certes, donner de bons résultats mais prévient le développement d'un tissu de PME exportatrices.

"L'idée étant que, pour qu'une firme puisse s'aventurer sur le marché des exports, elle doit disposer de bonnes incitations, aussi bien ex ante qu'ex post", fait-il observer.

Plus loin, l'auteur de l'article évoque la place de l'économie marocaine en Afrique, soulignant à cet effet que la stratégie d'ouverture du Maroc a "consolidé" la position du pays comme un acteur économique "majeur" à l'échelle continentale.

Il constate en même temps que la structure de son commerce intrarégional est de plus en plus "diversifiée" et que ses investissements directs à l'étranger (IDE) sont principalement "concentrés" dans la partie Ouest



du continent, et sont portés principalement par les secteurs bancaire et télécom.

Par ailleurs, Youssef El Jai estime que le Maroc "gagnerait" à davantage "diversifier" à la fois la destination de ses investissements mais également leur nature, assurant que l'expertise développée en matière d'infrastructure de base pourrait être mise à la disposition de nos voisins africains pour la mise en place d'une infrastructure régionale à même de générer des gains pour tous.

Et d'ajouter que les discussions menées sous l'égide de l'Union africaine (UA) pour la

coordination des ripostes contre le Covid-19 ont montré "l'importance" que revêt la coopération multilatérale pour le bien commun.

Au-delà de l'aspect économique et financier, l'Afrique doit mettre en commun ses moyens pour investir dans des initiatives communes de recherche, en sciences fondamentales et sciences sociales, estime-t-il, faisant savoir que la production d'une recherche africaine doit permettre d'insuffler un second souffle au débat sur l'avenir de l'Afrique et donner au continent droit au chapitre dans les changements de l'ordre global.

Samira Faki-Kremer

C'est à nous de nous adapter au virus pour mieux nous en prémunir

Samira Faki-Kremer est spécialiste en virologie, Professeur des universités – praticien hospitalier (Faculté de médecine, université et hôpitaux universitaires de Strasbourg). Elle est également coordinatrice de la plateforme de recherche médicale translationnelle, Inserm U1109.

Dans cet entretien, elle nous livre ses impressions.

Le Premier ministre français vient d'annoncer que nous devions apprendre à vivre avec le virus, sans vaccin pour l'instant. Qu'en pensez-vous ?

Exactement, notre mode de vie va changer, on va devoir garder nos distances les uns des autres et porter des masques pratiquement tout le temps. Tous les lieux de convivialité, les cafés, les restaurants, les cinémas resteront fermés. Le virus ne peut pas s'adapter à nous, c'est à nous de nous adapter au virus pour mieux nous en prémunir.

Edouard Philippe a précisé aussi que prévoir était difficile dans la mesure où l'on ne sait pas si la propagation du virus va s'arrêter comme la grippe saisonnière ou si elle va continuer encore des mois

Le problème, c'est qu'on ne connaît pas grand-chose sur l'évolution de cette infection virale : va-t-elle s'arrêter l'été comme la grippe ? Va-t-elle continuer même l'été et on aura beaucoup de cas graves ? Ou va-t-elle continuer avec des cas sporadiques, car la population serait un peu plus immunisée ? Du coup, il sera comme un autre virus respiratoire circulant toute l'année. Comme nous n'avons pas assez de recul, toutes les possibilités sont envisageables. Il y a plusieurs hypothèses. On craint une nouvelle vague de Covid-19, mais on n'en est pas sûr. C'est pour cela que c'est difficile de prévoir.

Faire sortir la France du confinement le 11 mai est-ce raisonnable ?

Je ne suis pas sûre que tout le monde puisse sortir le 11 mai et que nous allions reprendre une vie normale, comme avant. Le nombre de personnes contaminées est très élevé et il n'a pas atteint le niveau souhaité pour que tout le monde puisse sortir sans qu'il y ait de grands risques de transmission du virus.

Si on prend le cas de l'Allemagne, le nombre de cas a beaucoup baissé, mais malheureusement dès le début du déconfinement, le taux de transmission du virus est passé de 0,6 à 1,2 en quelques jours. Il y a beaucoup d'inconnues, c'est pour cela que le 11 mai, le déconfinement sera probablement progressif. Il faut aussi prendre en considération que si on a beaucoup de nouveaux cas et que les hôpitaux sont de nouveau débordés, il est fort probable qu'on retourne au confinement.

Vous pilotez un protocole Covid-19 porté par les hôpitaux universitaires de Strasbourg afin de déterminer les facteurs (virologiques, génétiques) impliqués dans la maladie. Des pistes sérieuses pour faire face au Covid-19 peuvent-elles déjà être dégagées ?

Nous travaillons sur les facteurs génétiques de l'hôte et du virus en collaboration avec plusieurs équipes strasbourgeoises de différentes spécialités. Nous avons émis différentes hypothèses que nous avons commencé à explorer. C'est un travail de longue haleine qui doit être réalisé sur un très grand nombre de sujets et de souches virales et il nous faudra un peu plus de temps pour identifier l'un ou l'autre facteur. Je vous en dirai plus le moment venu.

Le Grand Est est l'une des régions les plus touchées par la pandémie. Pourquoi à votre avis ?

On a peut-être l'explication. Si on revient en arrière, les premiers cas positifs venaient tous d'un rassemblement de la communauté évangélique. C'était un rassemblement religieux de plus de 2000 personnes dans la région de Mulhouse et parmi elles, certainement il y avait des gens atteints du Covid-19. Pendant trois jours, les participants ont été proches les uns des autres. Après, on a commencé à avoir des cas, même chez des médecins. Ces personnes venaient de toute la France. La ville a été infectée, mais les gens en se déplaçant vers d'autres villes ont fait aussi voyager le virus. C'est le Grand Est qui a été touché en premier.

Pourquoi cette polémique en France sur l'utilisation de la chloroquine ?

Le premier article sur le sujet a été publié par le professeur Didier Raoult. Les données publiées, je les ai regardées, les résultats sont inexploitablement. Il a comparé les résultats des patients traités à ceux d'un groupe non traité qui était analysé dans des conditions complètement différentes (technique de détection du virus différente, expression des résultats différente...). Dans sa deuxième étude, il n'a pas de groupe de contrôle. Il a juste étudié des personnes qui ont eu le médicament, mais il n'a pas regardé si des personnes qui n'avaient pas suivi le traitement évoluaient de la même manière. Par ailleurs, il se base sur la baisse de la charge virale à 5-6 jours



comme critère de réponse au traitement chez des patients ayant développé un Covid-19 peu sévère, or on sait maintenant que la charge virale baisse spontanément chez ces personnes.

Ce qu'on lui reproche, c'est la méthodologie, même s'il dit qu'on est dans une situation épidémique. Il faut un minimum de rigueur dans les études d'efficacité d'un traitement pour pouvoir interpréter des résultats.

Ce qui est grave, c'est de dire que tout le monde peut prendre de la chloroquine, ce n'est pas sérieux, car cela peut induire des effets secondaires chez des personnes qui sont cardiaques. De plus, il préconise son utilisation avec un antibiotique, l'azithromycine, qui a les mêmes effets secondaires. Récemment, plusieurs cas ont été signalés.

Il a profité des médias pour dire qu'il a ses raisons et pour décrédibiliser les autres scientifiques qui ne sont pas d'accord avec lui. Nous aimerions aussi que la chloroquine marche, mais il faut le démontrer d'une manière rigoureuse.

Des pays comme le Maroc et la Chine ont adopté rapidement l'utilisation de ce médicament

Je ne peux pas juger ce qui se passe dans d'autres pays. Je sais que pour cette épidémie, on n'a pas le choix, il n'y a pas de traitement. Mais s'il y en a un qui pourrait marcher, c'est normal qu'un pays fasse tout pour protéger sa population. Il y a une concurrence mondiale pour avoir les médicaments, les réactifs, les tests, les décisions doivent être prises rapidement pour ne pas se faire devancer par les autres.

On ne peut pas en vouloir aux pays d'avoir réagi au plus vite et de faire des stocks, même sans avoir de preuve définitive. Réagir vite, c'est louable dans le contexte actuel.

L'autorité scientifique a été mise à mal par la polémique sur la chloroquine entre scientifiques et laboratoires accusés sur les réseaux sociaux de travailler pour les grands groupes industriels des médicaments

Heureusement que les laboratoires sont là pour faire de la recherche et la majorité des chercheurs qui y travaillent ne gagnent pas grand-chose. On travaille avec plusieurs laboratoires à la fois, je peux le certifier et vous pouvez le vérifier. Nous n'avons aucun intérêt ou lien avec

qui ce soit. Pour les laboratoires de recherche et les scientifiques, la priorité c'est de trouver quelque chose pour soigner les patients. Après, si quelques-uns profitent de la situation pour vendre leurs tests, on a vu ça dans les médias, cela reste marginal par rapport à tous les efforts déployés par la majorité des scientifiques pour trouver des remèdes.

Suivez-vous la situation du Covid-19 au Maroc ? Comment la voyez-vous en tant que virologue ? Quel avis portez-vous sur la gestion de cette crise sanitaire par les autorités marocaines ?

Je suis ce qui se passe au Maroc grâce à mes parents qui sont là-bas. Heureusement que le Maroc a confiné très vite. Cela a permis de protéger énormément de personnes de la mort. Car il ne faut pas le nier, le système sanitaire ne dispose malheureusement pas d'assez de lits de réanimation pour accueillir tout le monde, et il y a un risque de débordement au niveau des hôpitaux, c'est ce qu'on a vu dans des pays d'Europe qui pourtant ont des moyens plus importants.

Grâce au confinement, on arrive à diminuer le nombre de cas positifs au Maroc, s'ajoute à cela la stratégie marocaine de fournir suffisamment de masques et d'imposer leur port en plus d'instaurer le couvre-feu pendant le Ramadan. C'est la bonne stratégie dont l'effet se révèle très efficace à condition que la population continue à respecter ces décisions.

Est-ce que votre laboratoire collabore avec des universités au Maroc ?

Pour ma part, j'en suis à mes débuts. Grâce au Professeur Abderrahman Machraoui, éminent professeur marocain en cardiologie installé en Allemagne, j'ai pu rejoindre le réseau C3M pour « Compétences médicales des Marocains du monde » créé en 2012 et présidé par le Professeur Samir Kaddar, anesthésiste installé en Belgique. Un des objectifs de ce réseau est de mettre en place des collaborations scientifiques avec les équipes médicales et scientifiques du Maroc. Mon souhait le plus cher est de pouvoir établir un projet de collaboration durable avec une équipe médicale et/ou scientifique marocaine et d'accueillir dans mon laboratoire de jeunes futurs virologues.

Paris- Propos recueillis par
Youssef Lahlali



Pour Trump, le Covid-19 est pire que l'attaque de Pearl Harbor et les attentats du 11-Septembre

Pedro Sanchez : Un déconfinement précipité de l'Espagne serait une erreur absolue, totale et impardonnable

La France devait annoncer jeudi le dernier volet de son plan de déconfinement à l'issue de près de deux mois d'isolement imposé par la pandémie de coronavirus qui est aux yeux de Donald Trump "pire" que l'attaque de Pearl Harbor et les attentats du 11-Septembre.

Le Premier ministre français, Edouard Philippe, a déjà prévenu que le déconfinement se déroulerait de manière "progressive" et "différenciée".

Il devait ainsi présenter les conditions de réouverture des écoles maternelles et élémentaires, la reprise des transports publics, le retour dans les entreprises ou la possibilité de se déplacer dans un rayon de 100 km notamment.

Aux Etats-Unis, pays le plus touché au monde avec plus de 73.000 morts, la pandémie est "pire" que l'attaque sur Pearl Harbor et les attentats du 11-Septembre, a affirmé mercredi Donald Trump.

"Ce fut la pire attaque à laquelle notre pays n'a jamais été confronté. C'est pire que Pearl Harbor", a déclaré M. Trump en évoquant l'attaque surprise du Japon contre la base militaire américaine à Hawaï en 1941, qui avait poussé les Etats-Unis à entrer dans la Seconde Guerre mondiale.

"C'est pire que le World Trade Center", a-t-il ajouté, en référence aux attentats du 11 septembre 2001 qui ont fait près de 3.000 morts.

M. Trump a renouvelé ses attaques

à l'adresse de la Chine, d'où la pandémie est partie en décembre, en estimant que "cela n'aurait jamais dû arriver".

Le chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo, a de nouveau affirmé disposer de "preuves significatives" que le Covid-19 s'était propagé depuis un laboratoire de Wuhan, dans le centre de la Chine, même s'il a admis n'avoir "pas de certitudes".

Pékin a fermement rejeté ces accusations ainsi que la proposition d'une enquête internationale, avancée par Washington et soutenue par plusieurs pays occidentaux.

A ce jour, la pandémie a fait plus de 260.000 morts dans le monde et a contraint au confinement plus de la moitié de l'humanité.

Après les Etats-Unis, les autres pays les plus affectés sont le Royaume-Uni (30.076 morts), l'Italie (29.684), l'Espagne (25.857) et la France (25.809).

A New York, pour la première fois depuis 1904, le métro de la "ville qui ne dort jamais" s'arrête la nuit pour désinfection face à la pandémie.

Pour Gary Dennis, New Yorkais pure souche, guide touristique amoureux de sa ville et de ses quelque 420 stations de métro, ces rames grises sont une jauge de la santé de la ville. "Sans métro, New York mourrait", dit cet homme de 59 ans. "Avec un métro fort, la ville est en forme."

En Europe, la pandémie semble

désormais maîtrisée. Le continent qui compte le plus grand nombre de décès, a progressivement lancé depuis environ deux semaines un déconfinement prudent.

L'Allemagne a donné son feu vert



Après les Etats-Unis avec plus de 73.000 morts, les autres pays les plus affectés sont le Royaume-Uni (30.076 morts), l'Italie (29.684), l'Espagne (25.857) et la France (25.809)

mercredi à la reprise à la mi-mai de la Bundesliga, interrompue il y a deux mois alors que le coronavirus mettait le sport international au repos forcé. Ce sera le premier championnat majeur de football à redémarrer, mais à huis-clos.

Si la France a tiré un trait sur la fin de sa saison, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie espèrent reprendre en juin.

Fort de derniers chiffres d'infection "très satisfaisants", Berlin a décidé mercredi de lever la quasi-totalité des restrictions imposées depuis la mi-mars à la première économie européenne pour freiner la contagion.

Exceptions notables: la fermeture des frontières et l'interdiction des grandes manifestations sportives, festives ou culturelles avec du public.

Au Danemark, les autorités estiment également que le Covid-19 devrait à court terme disparaître sous l'effet des mesures de confinement, mais elles redoutent toujours une seconde vague de la maladie. La Belgique a annoncé la réouverture lundi des commerces non essentiels.

Aux Pays-Bas les restaurants, cafés et musées rouvriront à partir du 1er juin dans le cadre du déconfinement, a officiellement annoncé le Premier ministre Mark Rutte.

Un déconfinement "précipité" de l'Espagne serait une "erreur absolue, totale et impardonnable", a mis en garde le Premier ministre Pedro Sanchez alors que le Parlement a prolongé l'état d'alerte jusqu'au 23 mai.

En Grande-Bretagne, le Premier

ministre Boris Johnson a été pris à partie mercredi par le chef de l'opposition sur le lourd bilan du Covid-19 dans le pays.

"Comment a-t-on pu en arriver là?", a interrogé le leader du Parti travailliste Keir Starmer, devant une Chambre des communes clairsemée, tout en s'alarmant du nombre de décès qui "grimpe" dans les maisons de retraite. M. Johnson a promis de dévoiler ce dimanche sa stratégie de déconfinement.

En ces temps de pandémie, une œuvre de Banksy rendant hommage aux personnels soignants, a été installée dans un hôpital du Royaume-Uni et sera vendue aux enchères au profit du système de santé britannique, a annoncé mercredi l'agence Press association.

Alors que l'économie mondiale est malmenée par la crise sanitaire, la Commission européenne a prédit mercredi une récession "historique" dans l'UE cette année, avec une chute record du PIB de 7,7% en zone euro, puis un rebond de 6,3% en 2021.

Les pays du sud aux économies très dépendantes du tourisme sont les plus concernés avec la Grèce (-9,7%), l'Italie (-9,5%) et l'Espagne (-9,4%).

Ce secteur, dont dépendent plus de 300 millions d'emplois et 10% du PIB mondial, est l'un des plus durement touchés par la pandémie alors que les grandes capitales occidentales comme Berlin, Paris, Londres ou New York sont désertées par les touristes.



Origine du coronavirus

Il manque une pièce du puzzle

Comment le nouveau coronavirus est-il apparu puis passé de la chauve-souris à l'homme? "Il manque une pièce du puzzle", estime le chercheur Meriadeg Le Gouil, qui coordonne en France un projet de recherche sur les origines de la pandémie.

"Personne ne peut dire qu'il a compris l'émergence de ce virus", souligne à l'AFP le virologue et écologue à l'Université de Caen (ouest de la France), membre du Groupe de recherche sur l'adaptation microbienne (Gram).

"Dans ce coronavirus, on retrouve les traces de plusieurs virus qu'on connaît dans le milieu sauvage. Sauf qu'on ne connaît pas les parents récents, on ne connaît que les cousins", explique le chercheur de 39 ans, qui exclut une "origine synthétique" du virus (par exemple dans un laboratoire chinois).

Le débat sur l'origine du virus a des répercussions diplomatiques, les Etats-Unis accusant un laboratoire chinois, à Wuhan, d'être à l'origine du coronavirus ce que dément Pékin.

Mais selon la grande majorité des chercheurs, le coronavirus a été transmis à l'homme par un animal. Un marché de Wuhan a été incriminé par des scientifiques chinois car il aurait vendu des animaux sauvages vivants. Avec l'analyse génétique, les scientifiques ont pu rapprocher le SARS-CoV-2 d'un virus prélevé en 2013 sur une chauve-souris du Yunnan (sud de la Chine), similaire à 96% en moyenne.

Si une transmission directe de la chauve-souris à l'homme est "possible", elle n'est cependant pas l'hypothèse la plus probable, selon ce spécialiste des coronavirus, car il faut des contacts rapprochés, nombreux et fréquents, pour qu'un virus effec-

ture un saut d'espèce. "A moins qu'on découvre un trafic absolument gigantesque de chauve-souris sur les trois dernières années", nuance-t-il.

"La deuxième option serait l'élevage d'un autre animal sauvage" qui aurait servi d'hôte intermédiaire entre la chauve-souris et l'homme, explique M. Le Gouil. "Il manque une pièce du puzzle", qui n'est peut-être pas le pangolin, fréquemment cité, mais la civette, avance-t-il.

Ce petit mammifère, le chercheur breton l'avait déjà rencontré dans le cadre de l'émergence d'une autre épidémie due à un coronavirus, le SRAS de 2002 (ou SARS-CoV), sujet de sa thèse six ans plus tard.

"La civette, c'est un peu notre chevreuil, un plat consommé dans les grandes occasions", décrit-il. "C'est un carnivore proche du chien et du chat (...) qui fréquente les grottes, boulotte une chauve-souris de temps

en temps."

"L'élevage de civette avait été multiplié par 50 dans les cinq ans précédant l'émergence du SRAS. La civette capturée dans le milieu sauvage a été ramenée dans des fermes à civettes, ce qui a favorisé la naissance d'un variant de coronavirus, présent uniquement dans les civettes élevées par l'homme", ajoute le chercheur.

Aujourd'hui, les scientifiques chinois "publient 10 articles par jour et rien sur des élevages dans la région. C'est juste très étonnant pour quelqu'un qui est sensibilisé à l'émergence des coronavirus", estime Meriadeg Le Gouil. "Je donnerais n'importe quoi pour aller échantillonner en Chine tous les types d'élevages qui étaient en cours dans la région il y a trois ou quatre mois".

Le projet de recherche Discover qu'il coordonne vise justement à re-

monter la piste du SARS-CoV-2, en étudiant la prévalence, la diversité et l'évolution dans le temps des coronavirus chez différentes espèces dans le nord du Laos et de la Thaïlande.

"L'objectif n'est pas forcément de trouver la pièce manquante qui a peut-être disparu depuis. Mais on aura des indices et un faisceau d'arguments pour mieux comprendre ce qu'il s'est produit", explique le chercheur. "On aura au moins une très bonne vision de ce qui s'est passé autour et juste avant."

Il s'agit aussi de "cibler les pratiques à risque" pour l'émergence des virus, tel que l'élevage de civettes. "Il y a évidemment un lien entre le débordement de l'humain sur la vie sauvage, la manière dont on interagit avec la nature, et l'émergence des pathogènes", dit-il. "On voit clairement les liens entre la santé des écosystèmes et la santé humaine."

Chypre, Malte, Islande...: Les îles, championnes à court terme de la lutte contre le virus

Profitant d'un allègement des strictes mesures de confinement imposées sur l'île de Chypre, Michalis Eveledis court sur le sable blanc et plonge tête la première dans la Méditerranée.

"Je suis si heureux de retrouver ma plage et de nager pour la première fois cette année", confie à l'AFP cet homme de 39 ans qui vit à Ayia Napa, station balnéaire aux rues habituellement bondées de touristes et actuellement désertes.

Pour la première fois lundi, les autorités chypriotes ont autorisé ses habitants à se baigner et à quitter leur domicile trois fois par jour, contre une fois seulement auparavant.

Comme de nombreux Chypriotes, M. Eveledis assure qu'il a respecté à la lettre le confinement, assorti d'un couvre-feu nocturne, des restrictions "justes".

Avec seulement 15 morts dus au

nouveau coronavirus enregistrés par la République de Chypre —qui contrôle les deux tiers sud de l'île divisée depuis l'invasion en 1974 par la Turquie du tiers nord—, cette île de l'Union européenne fait jusque-là figure de bonne élève.

Son taux de mortalité lié à la pandémie se situe à 17 par million d'habitants —Chypre compte 875.000 âmes. C'est le 7e taux le plus bas de l'UE. La Belgique, elle, affiche 680 décès par million d'habitants.

Chypre s'affiche aussi comme champion en termes de nombres de tests de dépistage: seuls sept pays au monde en ont fait davantage, selon la base de données Worldometer.

De l'autre côté de la ligne verte, en République turque de Chypre-Nord (RTCN), qui compte officiellement quatre décès, le nombre de tests à également été conséquent, quasi similaire à celui effectué dans le sud.

Sous une latitude tout autre, en Islande, le plan de lutte contre le virus est aussi passé par l'usage massif de tests: l'île nordique bat les records mondiaux et, en raison de sa faible densité de population, n'a jamais imposé de confinement.

A la place, Reykjavik conseille aux Islandais —sans leur interdire— d'éviter les rassemblements de plus de 50 personnes.

"Le traçage des contacts, la détection précoce des cas (par les tests), la quarantaine, l'isolation et une bonne hygiène personnelle" sont les facteurs ayant permis d'endiguer la pandémie, assure Kjartan Hreinn Njalsson, adjoint du directeur de la Santé. Ils "sont importants, que vous soyez à Chypre, en Islande ou même en France", ajoute-t-il.

Mais M. Njalsson reconnaît que les pays peu peuplés ont un avantage. "Cela aide énormément pour mobili-

ser et convaincre les gens de travailler dans votre sens. Nous sommes seulement 360.000 personnes, ce qui (...) nous donne l'opportunité de créer un sentiment de communauté."

"Les populations des (petites) îles sont plus homogènes et il est facile de communiquer avec elles", renchérit Konstantin Makris, professeur en Santé environnementale à l'université de Chypre.

Avec une économie fortement tributaire du tourisme, Chypre fait d'ordinaire partie des îles les plus visitées au monde, au même titre que l'Islande ou Malte.

L'une des premières mesures prises par le gouvernement chypriote a été de fermer les aéroports. Résultat: depuis plus de deux semaines, Chypre compte moins de dix nouveaux cas par jour, à une exception près.

Même constat sous les Tropiques, comme dans certains territoires fran-

çais d'Outre-Mer (DOM) —à l'exception notable de Mayotte.

Dans les Caraïbes, l'archipel des Saintes ne connaît aucun cas de maladie Covid-19, tirant bénéfice de la réduction des rotations maritimes avec la Guadeloupe, où les contaminations sont aussi peu nombreuses grâce à l'interdiction des arrivées.

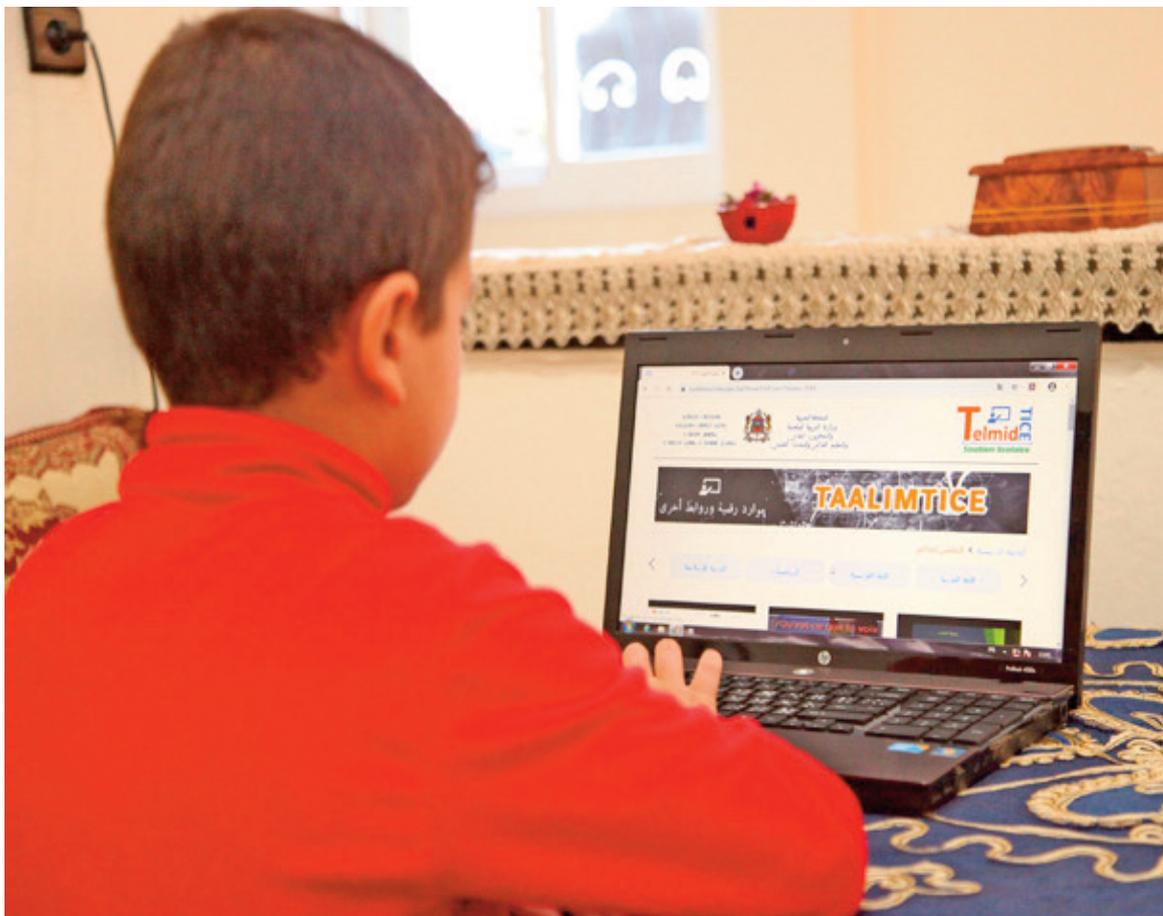
Mais, bien que salubre, le huis clos ne peut durer éternellement, d'autant plus qu'il risque d'avoir un impact désastreux sur ces économies insulaires, ainsi à Chypre.

La réouverture des aéroports est un énorme défi, avoue le ministre de la Santé Constantin Ioannou lors d'un entretien avec l'AFP.

Si Chypre parvient à éradiquer le virus —un scénario encore très incertain en ce début de déconfinement—, ce succès pourrait être compromis par la moindre arrivée d'un cas venu de l'étranger.

L'enseignement à distance au Maroc à l'heure du Covid-19

Horizons



A l'heure de la pandémie du coronavirus et après l'état d'urgence sanitaire déclaré par le Royaume du Maroc, le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a pris d'importantes mesures préventives afin d'assurer la continuité pédagogique de l'année 2019/2020 et a décidé la suspension des cours dans les différents établissements scolaires et universitaires des secteurs public et privé. Le but est, en effet, de lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19 à partir du 16 mars 2020 et ce jusqu'au 20 mai 2020. Cette décision, prise à temps selon certains experts dans le domaine de l'éducation, a été largement applaudie par les différents acteurs de la société marocaine. Les cours en présentiel ont été remplacés par un enseignement à distance.

Face à cette situation de crise, des questions se posent :

- Les enseignants et apprenants ont-ils été préparés à affronter cette situation imprévisible?
- Les responsables de l'éducation ont-ils été formés à l'enseignement à distance ?
- Quels moyens a-t-on mis à leur disposition pour résoudre cette problématique ?
- Fait-on bon usage des technologies dans le monde de l'éducation ?
- Est-ce que la fracture numérique a été surmontée?

Dans cet article, nous essayerons d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions sachant que d'autres interrogations demeurent en suspens.

I- Constat général

Le ministère de l'Éducation nationale a, depuis plus d'une décennie, introduit l'enseignement des technologies de l'information et de la communication (TIC) au profit des étudiants universitaires (module TIC pour les étudiants du semestre 5) et des professeurs stagiaires dans les centres régionaux de la formation et de l'éducation (CRMEF). Une bonne partie des enseignements relevant du scolaire a bénéficié de formations continues dispensées dans le cadre de la stratégie du programme GENIE (Généralisation des technologies d'informations et de communication dans l'enseignement au Maroc) et par le Centre marocco-coréen de la formation (CMCF).

Les principaux objectifs arrêtés par la stratégie GENIE en 2006 visent à :

- faire participer activement les enseignants à intégrer les TICE dans l'enseignement
- contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage par l'exploitation des TICE

Il faudrait, peut-être, rappeler que de nombreux enseignants n'ont pas bénéficié de ces formations car elles n'étaient pas obligatoires. Mais, un bon nombre de ces professeurs, sou-

cieux d'innover, ont manifesté leur intérêt pour suivre ce type de formations. Des concours ont été organisés, dans ce sens, par le ministère de tutelle en vue d'encourager les projets autour des TICE et en octroyant des prix aux enseignants innovants.

II- Situation actuelle à l'heure du Covid-19

1.1 L'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur marocain, chaque université marocaine dispose de sa propre plateforme ; il est évident que les étudiants, aujourd'hui, ont leur compte institutionnel qui leur permet d'accéder à ces plateformes, carrefour d'échange d'informations et de partage de documents. Les étudiants sont relativement initiés à ce genre de plateformes telles que Moodle ou Google Classroom.

Il s'avère également que la majorité des enseignants ont leurs espaces dans ce type de plateformes et y déposent leurs cours en ligne. Si nous prenons l'exemple de l'Université d'Ibn Tofail, les enseignants ont également la possibilité d'enregistrer leurs cours sous forme de MOOC (Massives open on line courses), ou CLOM en français (Cours en ligne massifs et ouverts), un studio d'enregistrement est mis à leur disposition.

Nous reconnaissons qu'il y a encore des efforts à faire dans ce sens car d'autres enseignants ne sont pas encore impliqués dans ce nouveau mode d'enseignement. ➡➡

► Il faut signaler que l'un des avantages de cette épidémie, c'est qu'un nombre important d'enseignants s'est mobilisé pour réussir cet enseignement à distance. Beaucoup d'efforts ont été fournis par les différents acteurs de l'éducation en vue de surmonter cette crise. À travers, donc, les différents réseaux sociaux, nous avons observé plusieurs initiatives dans le but d'aider les étudiants à bénéficier d'une formation à distance. Ces derniers, de leur côté, se sont montrés impliqués dans ce nouveau mode d'enseignement/apprentissage.

Selon le Centre universitaire des ressources informatiques (CUR) qui relève de l'université et pour faire face à cette situation de crise en vue de trouver des solutions urgentes, plusieurs classes virtuelles ont été créées via la plateforme de Google Classroom dont voici les statistiques jusqu'à la première semaine d'avril 2020, elles sont résumées dans le tableau ci-après. Nous rappelons que ces statistiques n'incluent pas les autres cours déposés dans la plateforme Moodle de l'université :

Établissements	Classes virtuelles
Ecole de Chimie	2
Ecole Supérieure de l'Éducation et de la Formation	69
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion	39
Ecole Nationale des Sciences Appliquées	65
Ecole Supérieure de Technologie	35
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines	94
Faculté des Sciences	296
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales	222
TOTAL	822

1.2 L'enseignement scolaire

À l'instar de l'enseignement supérieur, l'enseignement scolaire, pour sa part, s'est mobilisé pour lutter contre cette épidémie, qui a causé l'arrêt des cours en présentiel, par le biais de la création de plusieurs plateformes pédagogiques. Outre les chaînes nationales (Attaqafia, Laâyouna, Arrabiaa) qui ont arrêté leurs programmes pour diffuser les contenus des différents cycles de l'enseignement, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place au profit du scolaire des classes

virtuelles par le biais de la plateforme Teams. S'ajoutent à cela, les initiatives personnelles émanant des enseignants à travers la création et la diffusion de capsules vidéos conçues à cet effet afin de venir en aide aux élèves qui sont censés passer des épreuves certificatives à la fin de l'année scolaire.

Il est également à signaler, et comme nous l'avons cité ci-dessus, qu'une bonne partie du corps enseignant n'a pas été préparée pour faire face à cette situation de crise. Certains enseignants, avec les moyens du bord dont ils disposent, ont eu recours aux réseaux sociaux les plus utilisés au pays pour rester en contact avec leurs apprenants en utilisant Facebook ou plus particulièrement WhatsApp, des canaux de communication habituels leur permettant de partager les documents avec leurs apprenants.

III- Fracture numérique et usage des technologies éducatives

La fracture numérique est non seulement présente du côté des apprenants qui n'ont pas les moyens pour acquérir un

smartphone, une tablette, un ordinateur ou une connexion Internet mais également du côté de certains enseignants qui malheureusement n'intègrent pas régulièrement les technologies de l'information et de la communication dans leurs pratiques enseignantes.

Cette difficulté pourrait, à notre sens, être résolue dans un premier temps par une aide octroyée à ces étudiants afin qu'ils disposent d'un outil pour pouvoir suivre à distance des cours. Aussi faut-il le rappeler que le ministère a mis à dispo-

sition les chaînes de télévision publiques pour la diffusion des cours et pour toucher une large partie des apprenants issus du milieu rural. Il faudrait mettre, dans un deuxième temps, en place des tuteurs pour accompagner les enseignants qui rencontrent des difficultés au niveau de l'introduction du numérique dans leur classe.

D'autres difficultés constatées lors de cette nouvelle expérience d'usage des technologies, c'est que les écoliers, les collégiens et les lycéens n'avaient pas l'habitude d'exploiter, de façon formelle, ce nouveau mode d'apprentissage à distance. Ils se trouvent, bon gré mal gré, bombardés de ressources numériques et ne savent à quel point se vouer notamment si les parents sont incapables de venir en aide à leurs enfants. Autrement dit, enseigner à distance est une bonne chose mais, il faudrait également penser à savoir gérer le partage des ressources au moment opportun pour que l'apprenant ne soit pas perdu dans une avalanche d'informations ou de tâches à exécuter en un temps déterminé.

Dans ce sens, nous citons Thierry Karsenti, expert en technologies de l'éducation, qui montre que « les technologies ont un réel impact sur l'apprentissage, la motivation, ... encore faut-il développer l'art d'enseigner avec les technologies » ou encore comme disait Lameul : « Il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises technologies mais de plus ou moins bonnes pédagogies utilisant les technologies » (Lameul, 2008, P80)

En bref, le rôle de l'école ou de l'université, c'est d'abord et avant tout de montrer aux apprenants comment utiliser à bon escient l'usage des technologies de l'information et de la communication et surtout fournir le contexte favorable pour son exploitation.

IV- Leçons à tirer de cette pandémie

Dans cette crise du coronavirus comme dans la vie, il y a toujours des leçons à tirer. Au Maroc comme partout dans le monde, il y a plusieurs types d'enseignants : les innovants, les débutants, les réticents et les récalcitrants.

Cette pandémie a été une véritable opportunité pour que tout le monde, y com-

pris ceux qui ne croient pas au numérique, utilise les technologies. D'ailleurs, tous les enseignants n'ont pas eu le choix, la seule solution a été de faire du télétravail, surtout pour garder le contact avec les apprenants.

Les récalcitrants en particulier commencent à comprendre l'utilité des technologies même si elles ne pourraient jamais remplacer l'enseignant mais restent quand même un véritable atout pour résoudre partiellement des problèmes dans un pareil contexte de crise.

Certains parents confinés passent plus de temps avec leurs enfants et découvrent de près comment leurs progénitures apprennent à distance et la façon avec laquelle les enseignants s'acquittent de leurs tâches. D'autres sont désagréablement surpris de ne pouvoir mettre à la disposition de leurs enfants les outils nécessaires, faute de moyens, pour qu'ils assurent cette continuité pédagogique.

Conclusion

Face à cette pandémie qui a obligé plus de la moitié de la population mondiale à se confiner, il s'est avéré que l'enseignement à distance est l'une des solutions efficaces pour répondre aux besoins de nos apprenants. Il va sans dire que le e-learning ne remplacerait jamais l'enseignant, c'est pourquoi il faudrait considérer ce nouveau mode d'enseignement comme un ajout, une plus value qui enrichirait l'enseignement en présentiel. Cette pandémie du coronavirus devra nous servir de leçon et nous préparer à d'éventuels risques.



Par Driss Louiz

Enseignant chercheur

Faculté des lettres et des sciences humaines

Université Ibn Tofail

Kénitra- Maroc

Bibliographie

Lameul, G. (2008). Les effets de l'usage des technologies d'information et de communication en formation d'enseignants, sur la construction des postures professionnelles, Resumen. Savoirs, (17),71-94.

Louiz, D. (2015). Usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement-apprentissage. Thèse de doctorat codirigée par Malika Bahmad, UIT Ibn Tofail Kénitra et J P Narcy Combes, Université Sorbonne Nouvelle Paris

OCDE. (2015). Connectés pour apprendre- les élèves et les nouvelles technologies. Consulté à l'adresse <http://www.oecd.org/fr/edu/scolaire/connectes-pour-apprendre-les-élèves-et-les-nouvelles-technologies-principaux-résultats.pdf>

<https://www.educavox.fr/alaune/le-numerique-en-education-par-thierry-karsenti>



L'OCP garde son leadership mondial sur le marché des phosphates

Le Groupe OCP garde sa place de premier exportateur au monde des phosphates, et ce malgré une part de marché en baisse, passant de 38% à 34% sur la période janvier-septembre 2019.

Les exportations du phosphate brut par le groupe ont passé de 11 millions de tonnes (MT) en 2018 à 9,5 MT en 2019, impactées par une baisse mondiale de 6% des exportations du phosphate brut durant les 9 premiers mois de 2019 par rapport à la même période de 2018, indique l'OCP dans son rapport de gestion au titre de l'exercice 2019.

« Dans ce contexte, l'OCP a vu ses exportations en Amérique du Nord baisser en raison des fermetures des capacités de Nutrien », ajoute le document.

Concernant l'acide, l'OCP demeure N°1 mondial avec 49% de part de marché, en hausse de 2%, en glissement annuel, précise le rapport, notant que le Groupe a pu accroître sa part de marché sur l'acide globalement et en Asie en particulier, ce qui a compensé la baisse constatée sur le marché européen. Les exportations d'acide du groupe se sont établies à 1,5 MT P2O5 à la fin du troisième trimestre de 2019, contre 1,37 MT P2O5 une année auparavant, rapporte la MAP.

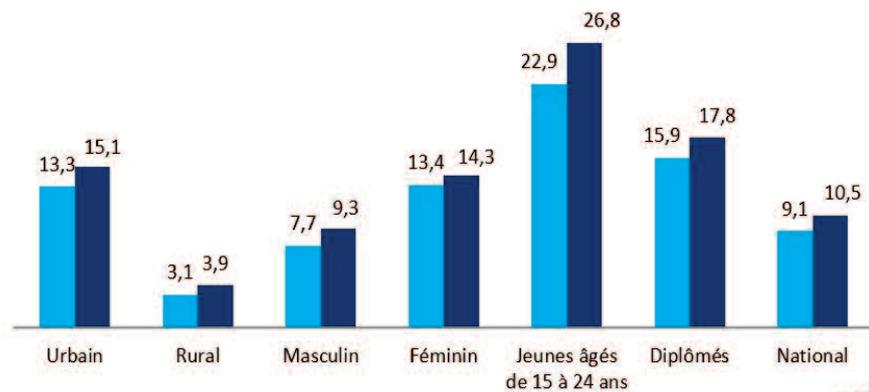
Quant aux engrais, l'OCP a réussi à garder sa part de marché grâce à la flexibilité de son portefeuille produits et régions, dans un marché marqué par une suroffre et une demande en baisse en Asie. Grâce aux nouvelles capacités d'engrais et à sa flexibilité, OCP a réussi à développer ses exportations d'engrais, en réalisant un volume global de 9 MT sur l'année 2019 contre 8,4 MT en 2018.

L'OCP a pu profiter de la hausse de la demande en Amérique et en Europe pour placer plus de volumes et augmenter ainsi ses parts de marché sur la région de 32% et de 29% respectivement sur la période janvier-septembre 2018 à 35% et 33% sur janvier-septembre 2019.

Par ailleurs, le Groupe OCP confirme sa position de premier exportateur d'engrais vers l'Afrique avec près de 58% de part de marché à fin 2019 malgré une baisse des exportations vers le continent, souligne le document, faisant remarquer que les exportations OCP d'engrais vers l'Afrique subsaharienne sont passées de 1,9 MT en 2018 à 1,8 MT en 2019.

La courbe du chômage remonte au premier trimestre

Evolution du taux de chômage entre les premiers trimestres de 2019 et de 2020 pour certaines catégories de la population (en %).



Après l'embellie observée sur le front du chômage au terme de l'année 2019, qui s'était traduite par le recul du taux de chômage de 9,5% à 9,2% au niveau national, la situation sur le marché du travail s'est brutalement dégradée au premier trimestre 2020. La crise humanitaire, provoquée par la pandémie de coronavirus (Covid-19), n'y est sans doute pas étrangère.

Selon les chiffres publiés par le Haut-commissariat au plan (HCP), le taux de chômage est reparti à la hausse au cours des trois premiers mois de l'année 2020, passant de 9,1% (durant la même période de l'année écoulée) à 10,5% au niveau national, de 13,3% à 15,1% en milieu urbain et de 3,1% à 3,9% en milieu rural.

En effet, le nombre total de chômeurs s'est accru de 208.000 personnes au niveau national, suite à l'augmentation de 165.000 personnes en milieu urbain et de 43.000 en milieu rural. Il s'est établi ainsi à 1.292.000 chômeurs.

Comme l'avaient montré les données statistiques relatives à la situation du marché du travail de l'année écoulée, le chômage reste une fois encore le lot des jeunes et des diplômés au terme du premier trimestre 2020.

D'après l'institution publique, « les hausses les plus importantes du taux de chômage ont été relevées parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (3,9 points), les personnes âgées de 25 à 34 ans (2,3 points), les personnes disposant d'un diplôme (1,9 point) et les hommes (1,6 point) ».

A en croire les analyses du HCP, « les taux de chômage les plus élevés sont relevés, en particulier, parmi les femmes (14,3% contre 9,3% parmi les hommes), les jeunes âgés de 15 à 24 ans (26,8% contre 8,2% parmi les personnes âgées de 25 ans et plus) et

les détenteurs d'un diplôme (17,8% contre 3,6% parmi les personnes n'ayant aucun diplôme) ».

Dans une récente note d'information relative cette fois-ci à la situation du marché du travail au premier trimestre de l'année en cours, le Haut-commissariat a noté que « la moitié des chômeurs (50,7%) sont à la recherche de leur premier emploi (44,4% parmi les hommes et 63,0% parmi les femmes) » alors que les deux-tiers d'entre eux (66,1%) sont en situation de chômage depuis une année ou plus (62,1% parmi les hommes et 74,0% parmi les femmes).

Toujours selon les données du Haut-commissariat, « 30,4% des chômeurs se sont retrouvés dans cette situation suite au licenciement ou à l'arrêt de l'activité de l'établissement employeur ».

Des chiffres publiés par le Haut-commissariat, il ressort aussi que près des trois quarts des chômeurs (75,3%) sont concentrés dans cinq régions : Casablanca-Settat vient en première position avec 26,6% de chômeurs, suivie de Rabat-Salé-Kénitra (14,9%), de Fès-Meknès (12,8%), de l'Oriental (11,6%) et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (9,5%), peut-on lire dans le communiqué.

A noter que les régions de l'Oriental et du Sud enregistrent les taux de chômage les plus élevés, avec respectivement 18,8% et 16,7%, selon les observations du Haut-commissariat.

« Avec moins d'acuité, trois autres régions dépassent la moyenne nationale (10,5%), à savoir Casablanca-Settat (12,4%), Fès-Meknès (11,8%) et Rabat-Salé-Kénitra (11,8%) », a fait savoir l'institution publique.

Quant aux régions de Marrakech-Safi, de Béni Mellal-Khénifra et

de Drâa-Tafilalet, les données statistiques révèlent qu'elles enregistrent les taux les plus bas avec respectivement 5,4%, 6% et 6,5%.

Soulignons, par ailleurs, qu'entre le premier trimestre de 2019 et la même période de 2020, le volume d'emploi dans le secteur de l'« agriculture, forêt et pêche » a enregistré une baisse de 3,6%, perdant ainsi 134.000 postes d'emploi, 104.000 en milieu rural et 30.000 en milieu urbain.

Du côté du secteur des BTP, les chiffres font état d'une perte de 1.000 postes, consécutive à la création de 25.000 postes en milieu rural et à la perte de 26.000 en milieu urbain.

Avec une création de 192.000 postes au niveau national, 119.000 en milieu urbain et 73.000 en milieu rural, le volume d'emploi dans le secteur des « services » a progressé de 4,1%.

Quant au volume d'emploi dans le secteur de l'« industrie y compris

l'artisanat », il apparaît qu'il s'est accru de 1,8%, créant ainsi 23.000 postes, résultant d'une création de 20.000 postes en milieu urbain et de 3.000 en milieu rural.

Analysant la situation régionale du marché du travail, le HCP a relevé que cinq régions abritent 72% de l'ensemble des actifs âgés de 15 ans et plus. Il s'agit dans l'ordre de la région de Casablanca-Settat, qui vient en première position avec 22,7% d'actifs, de Marrakech-Safi (13,4%), de Rabat-Salé-Kénitra (13,4%), de Fès-Meknès (11,4%) et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (11,2%).

Poursuivant ses observations, le Haut-commissariat a également noté que les régions de Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Marrakech-Safi ont affiché des taux d'activité plus élevés que la moyenne nationale (46%), avec respectivement 49,7%, 48,6% et 47,8%.

Le HCP a, en revanche, relevé que les taux les plus bas ont été enregistrés dans les régions de Fès-Meknès (42,7%), de l'Oriental (42,8%) et de Souss-Massa (43%).

Soulignons que la population active occupée en situation de sous-emploi lié au nombre d'heures travaillées a atteint 443.000 personnes avec un taux de 4,1%.

Quant à la population en situation de sous-emploi lié à l'insuffisance de revenu ou à l'inadéquation entre la formation et l'emploi exercé, son nombre est de 511.000 personnes (4,7%).

En somme, le HCP a noté que « le volume de sous-emploi, dans ses deux composantes, est de 954.000 personnes. Le taux global de sous-emploi est passé de 9,7% à 8,8% au niveau national, de 8,8% à 8,7% en milieu urbain et de 10,7% à 8,9% en milieu rural ».

Alain Bouthry

Le taux reste relativement élevé parmi les jeunes (26,8%), les femmes (14,3%) et les diplômés (17,8%)

Maroc Leasing enregistre un résultat net quasi-stable en 2019

Le résultat net de Maroc Leasing, opérateur de crédit-bail, a atteint 72,2 millions de dirhams (MDH) au titre de l'exercice 2019, quasi-stable par rapport à l'année précédente.

Dans un communiqué financier, Maroc Leasing fait état d'une hausse de 9,9% de son produit net bancaire (PNB) pour s'établir à 330 MDH en 2019, contre 301 MDH une année auparavant.

Au terme de l'exercice 2019, la

production de la société enregistre une progression de 13,3% pour atteindre 3,6 milliards de dirhams (MMDH), contre 3,2 MMDH à fin 2018.

Ainsi, Maroc Leasing a vu son cours financier s'élever à 11,8 MMDH, progressant de 3% en glissement annuel, précise le communiqué, notant que l'endettement global se situe à 10,1 MMDH, marquant une hausse de 4,1% par rapport à 2018.

DLM alerte sur son chiffre d'affaires de 2020

Le spécialiste de la construction métallique, Delattre Levivier Maroc (DLM), dit s'attendre à un impact négatif de la crise sanitaire du Covid-19 sur son chiffre d'affaires pour l'exercice 2020.

"Le confinement instauré depuis le 20 mars 2020 a un impact significatif sur l'avancement de nos chantiers en cours et impose une adaptation de notre mode de fonctionnement. De ce fait, DLM s'attend à un impact négatif sur son chiffre d'affaires pour l'exercice 2020", indique l'entreprise dans son rapport financier de 2019.

En effet, la crise sanitaire a conduit plusieurs de ses clients à fermer certains chantiers, fait savoir l'entreprise, notant que le premier mois de confinement a été géré avec le recours aux congés mais

son impact à moyen et long termes sur ses charges et sur les décisions de ses clients est inconnu.

"Avec la crise sanitaire actuelle, qui risque de se transformer en crise économique et financière, il est impossible de se fixer des objectifs réalistes avant quelques mois", souligne l'entreprise, rassurant toutefois que "la pandémie n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31 décembre 2019".

Rappelons que DLM a réalisé, au titre de l'exercice 2019, un résultat net part du groupe (RNPG) de -60,244 millions de dirhams (MDH) en amélioration par rapport à 2018, clôturé à -196,029 MDH. Le chiffre d'affaires consolidé est arrêté, quant à lui, à 409,505 MDH contre 848,102 MDH (-51,7%).

La région de Marrakech-Safi contribue à hauteur de 543.000 T à la production nationale des légumes

La région Marrakech-Safi contribuera à hauteur de 543.000 tonnes à l'approvisionnement du marché national des légumes, et ce au titre de l'actuelle campagne agricole, a annoncé récemment la Direction régionale de l'agriculture (DRA).

Dans un communiqué, la DRA a souligné que cette production contribuera largement à l'approvisionnement régulier des marchés à l'échelle régionale et nationale en

général, vu la répartition des périodes de récolte de ces légumes sur toute l'année.

Malgré le déficit de précipitations enregistré au cours de cette saison agricole au niveau de la région Marrakech-Safi, les superficies irriguées en goutte-à-goutte et réalisées dans le cadre du Plan Maroc Vert (105.000 ha), ont permis à la région de mettre en oeuvre un programme normal de production des légumes au niveau des différentes provinces qui en relèvent.

La superficie globale a atteint 19.200 hectares, dont 10.900 hectares de légumes d'hiver qui sont actuellement en phase de récolte et 8.300 hectares de légumes de printemps et d'été pour l'approvisionnement du marché au cours des prochains mois.

Ces superficies concernent essentiellement les légumes à forte consommation, dont les pommes de terre (3.000 ha), les oignons (5.300 ha), les tomates (1.000 ha), les carottes (600 ha) et la citrouille (750 ha).

Par ailleurs, la DRA a indiqué qu'en dépit des circonstances exceptionnelles actuelles induites par la pandémie du nouveau coronavirus, l'activité agricole se poursuit à



une cadence "normale", ce qui a permis d'assurer une excellente offre sur les marchés, traduite par une stabilité des prix.

Elle a affirmé que cette stabilité se poursuit actuellement malgré la forte demande pendant le mois sacré de Ramadan, estimant que les prochains mois et jusqu'à la fin de l'année connaîtront une abondance de la production grâce à la succes-

sion des périodes de récolte des légumes de printemps et d'été.

Et de poursuivre que les agriculteurs et les professionnels de la région demeurent mobilisés afin de préserver la continuité de l'activité agricole pour garantir l'approvisionnement régulier et continu des marchés.

En vue d'assurer le suivi de la situation agricole et l'évolution de

l'offre et des prix sur les marchés, il a été procédé à la mise sur pied d'une commission régionale, présidée par le directeur régional de l'agriculture avec la participation des services décentralisés du ministère au niveau de la région, ainsi que de comités provinciaux qui oeuvrent en parfaite coordination avec les autorités et les professionnels.



La superficie globale a atteint 19.200 hectares

Mutandis réalise un chiffre d'affaires en hausse au premier trimestre

Le groupe Mutandis, spécialiste marocain des biens de consommation des ménages, a réalisé un chiffre d'affaires de 333 millions de dirhams (MDH) au premier trimestre 2020, en progression de 6% par rapport au T1-2019.

Cette dynamique est tirée essentiellement par la hausse des volumes des détergents et des jus de fruits, indique un communiqué financier de Mutandis, faisant état d'une bonne tenue de la quasi-totalité de ses gammes de produits, malgré un mois de mars perturbé par l'état d'urgence sanitaire dans le monde.

Par activité, rapporte la MAP, le chiffre d'affaires "Détergents" a

atteint 165 MDH (+12%), précise Mutandis, notant que ses marques propres ont réalisé une performance remarquable, tirée par les volumes de poudre main et d'eau de Javel. Le CA poudre main Magix s'est hissé de 34% sur le trimestre, alors que l'eau de Javel et le nettoyant ménager Maxis' ont progressé de 37% et 20% respectivement.

Les produits de la mer, pour leur part, ont dégagé un CA de 96 MDH, évoluant de 1%, en glissement annuel. Les ventes de conserves de sardine et de maquereau enregistrent une baisse de 4%, ralenties par le confinement des pêcheurs de la pêche côtière traditionnelle, alors que les volumes

(nombre de boîtes) reculent de 8%, reflétant une plus grande proportion de produits à haute valeur ajoutée (consommation de poisson par boîte supérieure), fait savoir le document.

L'activité Jus de fruits s'est accrue de 22% pour réaliser 19 MDH de revenus au T1-2020 grâce essentiellement aux ventes des marques propres de Mutandis sur le marché marocain (+25%), ajoute la même source, notant que cette performance est d'autant plus satisfaisante qu'elle fait suite à une hausse de +70% observée lors du T1-2019.

En revanche, les bouteilles alimentaires ont vu leur chiffre d'affaires se replier de 7% à 53 MDH

au cours des trois premiers mois de 2020, ajoute Mutandis, expliquant que le CA n'est pas un indicateur pertinent pour la gamme des bouteilles et bouchons, étant indexé sur les variations de la matière première (PET essentiellement).

Les volumes du premier trimestre sont en hausse de 4% en cumul des bouteilles et des bouchons, fait remarquer le communiqué, notant que la diminution du coût de la matière première entraîne un chiffre d'affaires en baisse de 7% sur le trimestre, sans impact aucun sur la marge en dirhams de cette gamme.

Par ailleurs, la dette nette bancaire du groupe s'établit à 333 MDH à fin mars 2020 contre 285

MDH à la même période une année auparavant, souligne le communiqué, notant que les investissements au T1-2020 ont été de l'ordre de 16 MDH. Mutandis tient à informer que "la guidance chiffrée pour les résultats 2020, publiée, récemment, à l'attention des gérants de portefeuille et analystes financiers, doit être suspendue temporairement en l'absence de visibilité sur la date de retour à la normale".

Cependant, tout en assurant la sécurité de ses 3.100 collaborateurs, Mutandis vise à terminer l'année 2020 sans impact significatif de l'épidémie, et à réaliser des chiffres similaires à ceux de 2019.



A l'arrêt, le Championnat de France craint le décrochage en Europe



Seul championnat majeur de football à avoir tout arrêté face à la pandémie, la France se retrouve devant un paradoxe. Si ses concurrents européens reprennent, le décrochage financier et sportif guettera le Championnat de France. Mais si ces championnats étrangers stoppent leur saison, à qui vendra la France du foot ses talents ?

Alors que les clubs allemands ont reçu mercredi le feu vert gouvernemental pour reprendre la compétition en mai, avec les recettes de droits TV qui vont avec, la Ligue de football professionnel (LFP) a arrêté définitivement l'exercice 2019-2020 jeudi dernier. Et les clubs réfléchissent désormais aux moyens de survivre à quatre ou cinq mois sans revenus.

"Les Allemands vont récupérer leurs droits TV, l'Espagne, l'Italie et les autres (aussi) pendant que nous, nous allons nous appuyer plus longtemps sur le chômage partiel. Nous ne nous préparons pas à être compétitifs au plan européen", s'est inquiété le président lyonnais Jean-Michel Aulas auprès de l'AFP et du journal Le Progrès.

La Ligue 1 est déjà à la traîne face à ses concurrents du "top 5" européen: selon un

rapport de l'UEFA publié en début d'année, les clubs français ont généré 1,7 milliard d'euros de recettes en 2018, soit moins que l'Italie (2,3 Mds), l'Espagne (3,1 Mds), l'Allemagne (3,2 Mds) et l'Angleterre (5,4 Mds). Le fossé risque-t-il de grandir ?

Dès les propos du Premier ministre français Edouard Philippe, selon qui "la saison ne pourra pas reprendre" en raison du coronavirus, le 28 avril, certains acteurs du football se sont émus des répercussions d'une telle décision.

"J'espère que la France s'est concertée avec ses voisins européens avant de prendre cette décision, car si ce n'est pas le cas, c'est gravissime. Cela veut dire qu'elle tue son économie du football pendant que ses concurrents continuent à pouvoir y accéder", s'était insurgé un président de club.

Les dirigeants avaient ensuite été rassurés par le ministère des Sports, celui-ci assurant avoir mis en place un "cycle d'échanges" avec ses homologues européens. Et le maintien des aides au secteur (activité partielle, prêts garantis par l'Etat...) avait aussi balayé certaines craintes.

Mais depuis, certains pays voisins ont précisé leur retour aux terrains.

Tant et si bien que même le directeur général exécutif de la LFP, Didier Quillot, a glissé sur BFM TV que "cela serait certainement une difficulté pour les clubs si la France était la seule (parmi les grands championnats) à avoir pris cette décision".

L'une des craintes principales des clubs: une baisse de la valeur des footballeurs du marché français, de loin le plus grand exportateur européen de joueurs à l'étranger en 2019, selon l'Observatoire du football du Centre International d'étude du sport (CIES) de Neuchâtel.

Dans une étude publiée mercredi, le cabinet KPMG a estimé que la valeur financière des effectifs des clubs de Ligue 1 chuterait de 27,1% si la saison ne reprenait nulle part (KPMG ne considère pas un scénario où seuls certains championnats s'arrêteraient définitivement).

"Il pourrait y avoir une accentuation du risque économique parce que les joueurs français seront moins mis en évidence par rapport aux joueurs des pays étrangers", relève auprès de l'AFP Pierre Ferracci, président du Paris FC.

Un coup dur pour la "Ligue des talents" et ses clubs friands du "trading de joueurs"

(Lyon, Lille, Monaco) ? Pas si sûr, selon Bernard Caïazzo (Saint-Etienne), président du syndicat Première Ligue regroupant la majorité des écuries de l'élite.

"Quand tu es le plus gros fabricant de ciment d'Europe, tu ne peux pas espérer que tes clients à l'étranger soient à l'arrêt !" métaphorise le dirigeant. "La vraie catastrophe, ce serait que les championnats acheteurs majeurs n'aillent pas au bout. Le marché anglais, c'est un enjeu extrêmement fort. Pour que notre économie du football tienne, elle a besoin autour d'elle de championnats forts."

"La reprise des autres championnats peut avoir deux effets contradictoires: un effet positif car cela permet un maintien des ressources financières des clubs étrangers, et un effet négatif car il mettra en lumière d'autres joueurs", évalue Bastien Drut, auteur de "Mercato: l'économie du football au 21ème siècle".

"Il ne faut pas être catastrophiste, même si les +petits+ clubs français comptent beaucoup sur les transferts pour parvenir à l'équilibre budgétaire et ne disposeront pas de leur vitrine habituelle", conclut cet économiste du football.

Mini-révolution en vue dans le football



Le coronavirus, qui a paralysé le football mondial, devrait indirectement provoquer une petite révolution: le passage de trois à cinq remplacements par match pour ménager les joueurs à la reprise. L'officialisa-

tion par le Board, garant des lois du jeu, est attendue en fin de semaine.

Cela peut sembler invraisemblable aujourd'hui, mais il fut un temps où n'existaient dans le football ni remplacements ni cartons jaunes ou rouges: il a fallu en effet attendre 1958 pour que l'International Board (Ifab) autorise le premier remplacement, un nombre passé progressivement à trois par rencontre, avec un quatrième changement possible en prolongation depuis 2018.

Si l'année 2020 restera à jamais marquée par la terrible pandémie de Covid-19, qui a déjà fait plus de 250.000 morts dans le monde, entraînant l'arrêt de toutes les compétitions sportives et le report d'un an des Jeux olympiques et de l'Euro-2020 de foot, elle devrait aussi se distinguer par l'introduction "temporaire" dans le football de la possibilité d'opérer jusqu'à cinq remplacements par match, avec un sixième changement possible en prolongation.

Cette mesure proposée par la Fifa et qui nécessite un amendement à la loi 3 du jeu, devrait être officialisée vendredi par le Board

(Ifab).

Elle pourrait dès lors s'appliquer dès que les compétitions reprendront, à condition d'être adoptée par chaque championnat. Il s'agira "d'une option et pas d'une mesure obligatoire", précise une source proche des instances.

Ainsi la Ligue de football allemande devrait-elle formellement l'adopter avant que la Bundesliga ne reprenne courant mai.

"Après une période durant laquelle la Fifa et l'Ifab ont étudié comment venir en aide au football quand il reprendra, l'Ifab travaille avec la Fifa sur une proposition d'amendement temporaire de la loi 3", explique le Board.

L'amendement vise à autoriser jusqu'à cinq remplacements par match, à opérer en trois interruptions de jeu, plus la mi-temps, pour éviter les matches trop hachés. Aucune précision n'a été donnée sur la durée de son application.

Objectif de cette mesure, "protéger la santé des joueurs" au moment où la compétition va reprendre, dans un contexte de "fréquence de matches plus élevée que la moyenne" qui pourrait "accroître le risque de

lésures".

La mesure, qui vise à être temporaire mais pourrait s'appliquer tout au long de la saison 2020-2021, soit jusqu'à l'Euro-2021, restera "à la discrétion de chaque organisateur de compétition", a précisé la Fifa.

"En tant qu'organisateur, si la mesure est toujours en vigueur, l'UEFA pourrait dès lors l'adopter pour l'Euro", reporté de 2020 à 2021 (du 11 juin au 11 juillet), explique une source proche du dossier.

Après l'autorisation d'un quatrième remplacement, mais seulement durant la prolongation, en vigueur depuis le Mondial-2018 en Russie, cette nouvelle mesure risque de révolutionner la gestion des équipes, rapprochant le football d'autres sports à remplacements multiples comme le rugby.

"Cette décision serait provisoire, simplement un aménagement pendant la période du Covid. Mais ça donne plus d'options à l'entraîneur, clairement!", a déclaré à l'AFP Rudi Garcia, l'entraîneur de Lyon. Et si la mesure devenait définitive ? "Une période d'essai serait une bonne idée", fait valoir Garcia.

La Bundesliga reprendra ses droits le 15 mai



Du football en vue, mais aussi des grincements de dents: le gouvernement allemand a autorisé mercredi la reprise de la Bundesliga à huis clos à partir du 15 mai, malgré les risques sanitaires et les critiques.

La Ligue allemande (DFL), qui a convoqué pour jeudi son assemblée générale, a confirmé mercredi soir à l'agence SID, filiale de l'AFP, que les premiers matches auront lieu le vendredi 15 mai.

Après le feu vert du pouvoir politique, la DFL a envoyé un courrier circulaire aux 36 clubs de première et deuxième divisions. "Après évaluation de tous les arguments, le présidium de la DFL a décidé aujourd'hui (mercredi) de reprendre la compétition en Bundesliga 1 et 2 à partir du 15 mai", indique ce courrier, dévoilé d'abord par les journaux Bild et Kicker.

"Nous sommes heureux, c'est un signal important et formidable pour la Bundesliga", s'est réjoui le patron du Bayern Munich Karl-Heinz Rummenigge sur Sky: "Il est important que la saison se décide sur le terrain, et non sur tapis vert" comme en France par exemple, a-t-il insisté, alors que son club est actuellement

leader avec 4 points d'avance sur Dortmund, à neuf journées de la fin, et peut viser un 8e titre consécutif.

Son homologue de Dortmund Hans-Joachim Watzke a pour sa part reconnu qu'un arrêt du championnat "n'aurait pas été supportable économiquement pour les clubs". Même si, "jouer devant des tribunes vides sera un défi énorme, surtout pour une équipe comme le Borussia Dortmund qui tire beaucoup d'énergie de la passion de ses supporters".

Dortmund devra reprendre à domicile par le derby de la Ruhr contre Schalke, une rencontre qui déchaine d'ordinaire les passions et la folie des 82.000 supporters du Signal Iduna Park.

"Jouer sans spectateurs n'est pour personne une solution idéale", a admis le président de la DFL Christian Seifert, "mais dans cette crise qui menace la survie même de certains clubs, c'est la seule solution".

Plus de deux mois après l'interruption des compétitions en raison de la pandémie de coronavirus, la Bundesliga sera donc le premier championnat de football majeur à redémarrer, sur la base de mesures sanitaires draconiennes.

La France a tiré un trait sur la fin de saison

la semaine dernière et l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie espèrent, au mieux, reprendre en juin. D'autres pays ont déjà fixé leur date de reprise, dont le petit championnat des îles Féroé (9 mai), la Serbie (30 mai), la Croatie (6 juin) ou encore la Turquie (12 juin).

En jouant les neuf dernières journées, la Bundesliga (D1 et D2) va récupérer 300 millions d'euros de droits TV. De quoi donner un peu d'air à un secteur sinistré, qui emploie en Allemagne 56.000 personnes.

Pour obtenir le feu vert du gouvernement, la Ligue a présenté un protocole médical très complet, fondé sur la multiplication des tests de détection du coronavirus et sur d'innombrables mesures de protection. Les équipes devront notamment s'isoler une semaine avant le premier match.

Le danger, s'il paraît statistiquement faible, n'est toutefois pas écarté. Le Dr Wilhelm Bloch, de l'École supérieure du sport de Cologne, a mis en garde mercredi contre les conséquences graves que peut avoir une infection pulmonaire chez les sportifs professionnels: "Un sportif doit prendre en compte le fait qu'une infection peut signifier la fin de sa carrière", prévient-il.

Le gardien et capitaine du Bayern Manuel Neuer est conscient que ce retour au jeu est "une énorme responsabilité" pour les joueurs. "Les gens vont nous regarder depuis d'autres pays européens, en fait de partout dans le monde", a déclaré le champion du monde 2014 avec l'Allemagne au quotidien de Francfort FAZ.

Lundi, la Ligue allemande de football a annoncé que dix personnes sur 1.724 testées dans les clubs de première et deuxième divisions étaient positives. Le pari de reprendre le football ne sera gagné que si ce chiffre reste très bas, et qu'aucun club n'est contraint de déclarer forfait à cause d'un trop grand nombre d'infections.

Ce retour du football est loin de faire l'unanimité dans le pays. "L'Etat brade la santé de la population et des gens malades au football, c'est pervers", s'est emporté le champion du monde 2017 du javelot Johannes Vetter, dans une interview à un journal régional.

Dans le monde politique, la critique est venue du parti écologiste Les Verts: "On peut comprendre la volonté de revenir à la normalité", peut-on lire dans un communiqué. "Mais il n'est en revanche pas compréhensible que le football obtienne ces privilèges."

Paulo Dybala : Je suis guéri du coronavirus



L'attaquant argentin Paulo Dybala est officiellement guéri du Covid-19 et va pouvoir sortir de l'isolement, après les résultats négatifs des derniers tests, ont annoncé mercredi le joueur et son club de la Juventus Turin, championne d'Italie en titre.

"Beaucoup de gens ont parlé ces dernières semaines... Mais je peux enfin confirmer que je suis guéri. Je vous remercie une fois de plus pour votre soutien et mes pensées vont à tous ceux qui souffrent encore. Prenez soin de vous", a tweeté l'Argentin de 26 ans.

Soulagé, le joueur a également posté une photo sur Instagram où on le voit poser dans son jardin, les bras ouverts, le regard vers le ciel et le sourire aux lèvres, avec pour légende: "Mon visage dit tout, je suis enfin guéri du Covid-19".

"Dybala a effectué, conformément au protocole, une double vérification avec des tests de diagnostic pour le coronavirus Covid-19, dont les résultats sont revenus négatifs", a de son côté indiqué la Juventus dans un communiqué.

"Le joueur a donc récupéré et ne sera plus soumis au régime d'isolement à son domicile", ajoute le club qui a ouvert lundi son centre d'entraînement pour les premières séances individuelles.

Dybala était l'un des trois joueurs de la Juventus à avoir été testés positifs en mars dernier, avec le défenseur italien Daniele Rugani et le milieu français Blaise Matuidi.

Rugani, premier cas diagnostiqué en Serie A le 11 mars, et Matuidi se sont rétablis mi-avril.

Dybala a été diagnostiqué le 22 mars,

avec sa petite amie Oriana, qui s'est, elle, rétablie plus tôt de la maladie ayant provoqué près de 30.000 décès en Italie.

Le football italien, à l'arrêt depuis le 10 mars en raison de la pandémie de Covid-19, travaille pour une reprise de la saison. Mais le ministre italien des Sports a prévenu mercredi qu'il était "impossible de fixer une date certaine" pour la reprise de la Serie A.

Les joueurs ont été autorisés à reprendre l'entraînement individuel dans les centres sportifs des équipes cette semaine, mais doivent attendre le 18 mai au plus tôt pour pouvoir s'entraîner en groupe.

Hier, la Fédération italienne de football (FIGC) devait rencontrer le comité scientifique et technique du gouvernement pour discuter du protocole médical de l'entraînement de groupe.

Libé Ramadan

Les savants de l'Islam

Al-Razi

Le savant pluridisciplinaire



Abu Bakr Mohammad Ibn Zakariya al-Razi, connu aussi comme Razi (865-925) est un savant pluridisciplinaire iranien qui a apporté d'importantes contributions à la médecine, à l'alchimie et à la philosophie. Alchimiste devenu médecin, il a isolé l'acide sulfurique dont il fut parmi les premiers à prôner l'utilisation médicale. S'agissant de la pratique médicale, il a vigoureusement défendu la démarche scientifique dans le diagnostic et la thérapeutique et a largement influencé la conception de l'organisation hospitalière en lien avec la formation des futurs médecins. Empiriste et rationaliste, il fut l'objet de nombreuses critiques pour son opposition à l'aristotélisme et sa libre-pensée vis-à-vis de la religion musulmane.

Il aurait d'abord été musicien, d'une grande virtuosité probablement joueur de oud, avant de se tourner vers l'alchimie, la philosophie, les mathématiques et l'astronomie. Il n'aurait découvert la médecine que sur le tard. Contrairement à une idée répandue, il n'est pas le premier à dire que le monde est rond car Eratosthène, au III^e siècle av. J.-C., avait calculé avec une assez bonne précision la circonférence terrestre et plus tard, le mathématicien indien Aryabhata l'ancien fera de même au VI^e siècle. Il semblerait qu'il se soit aussi intéressé à l'orfèvrerie.

Selon certains de ses biographes, Razi aurait souffert d'une maladie des yeux provoquée par les émanations résultant de ses expériences d'alchimie qui lui aurait fait abandonner ce domaine pour s'intéresser à la médecine mais Razi aurait dit lui-même que sa vue avait été affectée par des lectures prolongées. Vers l'âge de trente ans, il entame donc une formation de médecin à Ray. Lettré, il est persan mais lit et écrit en arabe; il étudie les textes des anciens Grecs (Hippocrate, Galien), et aussi Hindous, éventuellement traduits en syriaque, puis en arabe. Les écrits d'Ali ibn Rabban al-Tабари (mort vers 870) auront notamment une grande influence sur lui. Il poursuit sa formation en voyageant en Syrie, en Egypte, en Andalou-

sie, complétant ses connaissances livresques par une pratique clinique et expérimentale.

De retour en Orient, il est d'abord nommé médecin à la cour du prince samanide Abu Salih al-Mansur, régnant sur le royaume du Khorassan au nord-est de l'Iran. Sa notoriété grandissant, il est chargé de la direction de l'hôpital de Ray puis du maristan (hôpital central) Muqtadari de Bagdad sous le règne du calife abbasside Al-Muktafi. La légende raconte que, pour choisir l'emplacement des bâtiments à construire, il aurait fait suspendre des morceaux de viande en différents lieux de la ville et aurait choisi le site comme étant celui où la viande se décomposait le moins vite.

A la mort du souverain Al-Muktafi, en 907, Razi retourne à Ray. De nombreux étudiants le suivent et il poursuit son enseignement médical. Devenu aveugle à la fin de sa vie, il y meurt le 27 octobre 925 (ou 932 suivant les sources), en l'an 313 du calendrier musulman.

Le médecin, l'enseignant et l'homme de science

En tant que médecin-chef de l'hôpital, progressiste et humaniste, Razi introduisit des pratiques radicalement nouvelles dans le soin des patients et la formation des médecins. Il distinguait en effet trois aspects de la médecine : la santé publique, la médecine préventive et le traitement des maladies spécifiques. Dans cette optique, il organisa des consultations externes, promut les soins à domicile et ouvrit l'hôpital et l'accès aux soins et aux nécessiteux et non pas seulement aux riches. Insistant sur le rôle de la médecine préventive, il se fit l'auteur du tout premier traité médical à l'usage des non-médecins fondé sur sept principes destinés à assurer la préservation de la santé :

Contrairement à l'usage d'alors, il associait à la démarche de soin le malade lui-même (dont il estimait que l'état psychologique conditionnait la réussite du traitement), mais aussi l'entourage du malade : « Il faut que le malade et ses proches soient avec le médecin et non contre lui, qu'ils ne lui cachent rien des états du malade

et de son comportement. » Dans cette même approche, il insistait sur le rôle de la diététique dans le soin et la prévention des maladies.

Utilisant ses connaissances en chimie pour son activité médicale, il peut être considéré comme un fondateur de la thérapeutique iatrochimique (l'usage de substances chimiques pour soigner des maladies). Il œuvra pour la constitution de la pharmacologie comme discipline médicale à part entière et le chapitre qui lui est consacré dans son traité *Kitab al-Hawi* restera une référence jusqu'au XVII^e siècle en Europe. Il alerta très tôt ses contemporains sur l'usage inconsidéré de médicaments et les difficultés résultant de la polypharmacie (l'usage de plusieurs médicaments à la fois).

Œuvre scientifique et médicale

Razi pratiquait de nombreuses spécialités médicales : chirurgie, gynécologie, obstétrique, ophtalmologie... Il a puisé sa science dans l'Abregé du Khuzistan (Kun-nash al-Khuz), et a largement recouru à Aq-rabadin, ouvrage de pharmacopée syriaque traduit en arabe par le médecin chrétien Sabur ibn Sahl.

Razi a écrit 184 livres et articles dans plusieurs domaines scientifiques, dont 61 relevant de la médecine, tous en langue arabe. Ses principaux ouvrages sont :

Médecine

Kitab al-Hawi fi al-Tibb

Somme médicale en 22 volumes, en partie posthume, qui reprend les connaissances d'auteurs plus anciens sous forme de longs extraits aux références précises et des commentaires, enseignements et observations de Razi.

Traduit en latin au XIII^e siècle, cet ouvrage exercera une profonde influence sur la médecine occidentale; aux côtés de neuf autres ouvrages, il constituera le fonds de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris en 1395.

Psychiatrie et psychologie

Razi est l'auteur d'un des tout premiers traités de psychologie et de psychiatrie. L'hôpital qu'il dirigea à Bagdad fut le pre-

mier à posséder un service pour les malades mentaux.

Neurologie

Razi s'intéressa aussi à la neurologie : il décrit le rôle moteur et sensitif des nerfs en identifiant sept des nerfs crâniens et trente-et-un des nerfs spinaux par un nombre référant à leur position anatomique depuis le nerf optique jusqu'au nerf hypoglosse. Sur le plan fonctionnel, il établit le lien entre certains signes cliniques et la localisation anatomique d'une lésion.

Petite vérole contre rougeole

Écrit par Razi, l'al-Judari wa al-Hasbah a été le premier livre sur cette maladie, et a été traduit en plus d'une douzaine de langues.

Razi est également le premier dans le monde méditerranéen à différencier clairement la petite vérole de la varicelle.

Allergies et fièvre

Razi a découvert l'asthme allergique et aurait été le premier à écrire un traité sur l'allergie et l'immunologie. Dans le traité "Le sens de l'odorat", il explique l'apparition de rhinites lorsque l'on sent une rose au printemps, traite des rhinites saisonnières, qui sont identiques à l'asthme allergique ou le rhume des foins. Razi aurait été le premier à comprendre que la fièvre était un mécanisme naturel de défense du corps humain.

Pharmacie

Al-Razi a contribué à la pratique précoce de la pharmacie grâce à des textes, mais aussi par d'autres manières. On peut citer l'introduction d'onguents au mercure, le développement d'outils comme le mortier, spatules et fioles qui seront en usage dans les pharmacies jusqu'au début du XXI^e siècle.

Pathologies diverses

Il décrit de nombreuses pathologies comme la goutte, les calculs rénaux et vésicaux, la varicelle, la rougeole, le rhume des foins. Il a en outre classé les maladies en trois catégories : celles qui sont curables, celles qui peuvent être curables et celles qui sont incurables.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe
quelle chose qui existe réellement par
quelque chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Le livre

Rieux se taisait. À cette époque le temps parut se fixer. Le soleil pompait les flaques des dernières averses. De beaux ciels bleus débordant d'une lumière jaune, des ronronnements d'avions dans la chaleur naissante, tout dans la saison invitait à la sérénité. En quatre jours, cependant, la fièvre fit quatre bonds surprenants : seize morts, vingt-quatre, vingt-huit et trente-deux. Le quatrième jour, on annonça l'ouverture de l'hôpital auxiliaire dans une école maternelle. Nos concitoyens qui, jusque-là, avaient continué de masquer leur inquiétude sous des plaisanteries, semblaient dans les rues plus abattus et plus silencieux.

Rieux décida de téléphoner au préfet :
– Les mesures sont insuffisantes.
– J'ai les chiffres, dit le préfet, ils sont en effet inquiétants.
– Ils sont plus qu'inquiétants, ils sont clairs.
– Je vais demander des ordres au Gouvernement général.
Rieux racrocha devant Castel :
– Des ordres ! Et il faudrait de l'imagination.
– Et les sérums ?
– Ils arriveront dans la semaine.

La préfecture, par l'intermédiaire de Richard, demanda à Rieux un rapport destiné à être envoyé dans la capitale de la colonie pour solliciter des ordres. Rieux y mit une description clinique et des chiffres. Le même jour, on compte une quarantaine de morts. Le préfet prit sur lui, comme il disait, d'aggraver dès le lendemain les mesures prescrites. La déclaration obligatoire et l'isolement furent maintenus. Les maisons des malades devaient être fermées et désinfectées, les proches soumis à une quarantaine de sécurité, les enterrements organisés par la ville dans les conditions qu'on verra. Un jour après, les sérums arrivaient par avion. Ils pouvaient suffire aux cas en traitement. Ils étaient insuffisants si l'épidémie devait s'étendre. On répondit au télégramme de Rieux que le stock de sécurité était épuisé et que de nouvelles fabrications étaient commencées.

Pendant ce temps, et de toutes les banlieues environnantes, le printemps arrivait sur les marchés. Des milliers de roses se fanaient dans les corbeilles des marchands, au long des trottoirs, et leur odeur sucrée flottait dans toute la ville. Apparemment, rien n'était changé. Les tramways étaient toujours pleins aux heures de pointe, vides et sales dans la journée. Tarrou observait le petit vieux et le petit vieux crachait sur les chats. Grand rentrait tous les soirs chez lui pour son mystérieux travail. Cottard tournait en rond et M. Othon, le juge d'instruction, conduisait toujours sa ménagerie. Le vieil asthmatique transvasait ses pois et l'on rencontrait parfois le journaliste Rambert, l'air tranquille et intéressé. Le soir, la même foule emplissait les rues et les queues s'allongeaient devant les cinémas. D'ailleurs,

Albert Camus La peste



l'épidémie sembla reculer et, pendant quelques jours, on compta une dizaine de morts seulement. Puis, tout d'un coup, elle remonta en flèche. Le jour où le chiffre des morts atteignit de nouveau la trentaine, Bernard Rieux regardait la dépêche officielle que le préfet lui avait tendue en disant : « Ils ont eu peur. » La dépêche portait : « Déclarez l'état de peste. Fermez la ville. »

À partir de ce moment, il est possible de dire que la peste fut notre affaire à tous. Jusque-là, malgré la surprise et l'inquiétude que leur avaient apportées ces événements singuliers, chacun de nos concitoyens avait poursuivi ses occupations, comme il l'avait pu, à sa place ordinaire. Et sans doute, cela devait continuer. Mais une fois les portes fermées, ils s'aperçurent qu'ils étaient tous, et le narrateur lui-même, pris dans le même sac et qu'il fallait s'en arranger. C'est ainsi, par exemple, qu'un sentiment aussi individuel que celui de la séparation d'avec un être aimé devint soudain, dès les premières semaines, celui de tout un peuple, et, avec la peur, la souffrance principale de ce long temps d'exil.

Une des conséquences les plus remarquables de la fermeture des portes fut, en effet, la soudaine séparation où furent placés des êtres qui n'y étaient pas préparés. Des mères et des enfants, des époux, des amants qui avaient cru procéder quelques jours auparavant à une séparation temporaire, qui s'étaient embrassés sur le quai de notre gare avec deux ou trois recommandations, certains de se revoir quelques jours ou quelques semaines plus tard, enfoncés dans la stupide confiance

humaine, à peine distraits par ce départ de leurs préoccupations habituelles, se virent d'un seul coup éloignés sans recours, empêchés de se rejoindre ou de communiquer. Car la fermeture s'était faite quelques heures avant que l'arrêt préfectoral fût publié et, naturellement, il était impossible de prendre en considération les cas particuliers. On peut dire que cette invasion brutale de la maladie eut pour premier effet d'obliger nos concitoyens à agir comme s'ils n'avaient pas de sentiments individuels. Dans les premières heures de la journée où l'arrêt entra en vigueur, la préfecture fut assaillie par une foule de demandeurs qui, au téléphone ou auprès des fonctionnaires, exposaient des situations également intéressantes et, en même temps, également impossibles à examiner. À la vérité, il fallut plusieurs jours pour que nous nous rendissions compte que nous nous trouvions dans une situation sans compromis, et que les mots « transiger », « faveur », « exception » n'avaient plus de sens.

Même la légère satisfaction d'écrire nous fut refusée. D'une part, en effet, la ville n'était plus reliée au reste du pays par les moyens de communication habituels, et, d'autre part, un nouvel arrêté interdisait l'échange de toute correspondance, pour éviter que les lettres pussent devenir les véhicules de l'infection. Au début, quelques privilégiés purent s'aboucher, aux portes de la ville, avec des sentinelles des postes de garde, qui consentirent à faire passer des messages à l'extérieur. Encore était-ce dans les premiers jours de l'épidémie, à un moment où les gardes trouvaient naturel de céder à des mouvements de compassion. Mais, au bout de

quelque temps, lorsque les mêmes gardes furent bien persuadés de la gravité de la situation, ils se refusèrent à prendre des responsabilités dont ils ne pouvaient prévoir l'étendue. Les communications téléphoniques interurbaines, autorisées au début, provoquèrent de tels encombrements aux cabines publiques et sur les lignes, qu'elles furent totalement suspendues pendant quelques jours, puis sévèrement limitées à ce qu'on appelait les cas urgents, comme la mort, la naissance et le mariage. Les télégrammes restèrent alors notre seule ressource. Des êtres que liaient l'intelligence, le cœur et la chair, en furent réduits à chercher les signes de cette communion ancienne dans les majuscules d'une dépêche de dix mots. Et comme, en fait, les formules qu'on peut utiliser dans un télégramme sont vite épuisées, de longues vies communes ou des passions douloureuses se résumèrent rapidement dans un échange périodique de formules toutes faites comme : « Vais bien. Pense à toi. Tendresse. »

Certains d'entre nous, cependant, s'obstinaient à écrire et imaginaient sans trêve, pour correspondre avec l'extérieur, des combinaisons qui finissaient toujours par s'avérer illusoire. Quand même quelques-uns des moyens que nous avions imaginés réussissaient, nous n'en savions rien, ne recevant pas de réponse. Pendant des semaines, nous fûmes réduits alors à recommencer sans cesse la même lettre, à recopier les mêmes appels, si bien qu'au bout d'un certain temps, les mots qui d'abord étaient sortis tout saignants de notre cœur se vidaient de leur sens. Nous les recopiions alors machinalement, essayant de donner au moyen de ces phrases mortes des signes de notre vie difficile. Et pour finir, à cette conversation aride avec un mur, l'appel conventionnel du télégramme nous paraissait préférable.

Au bout de quelques jours d'ailleurs, quand il devint évident que personne ne parviendrait à sortir de notre ville, on eut l'idée de demander si le retour de ceux qui étaient partis avant l'épidémie pouvait être autorisé. Après quelques jours de réflexion, la préfecture répondit par l'affirmative. Mais elle précisa que les rapatriés ne pourraient, en aucun cas, ressortir de la ville et que, s'ils étaient libres de venir, ils ne le seraient pas de repartir. Là encore, quelques familles, d'ailleurs rares, prirent la situation à la légère, et faisant passer avant toute prudence le désir où elles étaient de revoir leurs parents, invitèrent ces derniers à profiter de l'occasion. Mais, très rapidement, ceux qui étaient prisonniers de la peste comprirent le danger auquel ils exposaient leurs proches et se résignèrent à souffrir cette séparation. Au plus grave de la maladie, on ne vit qu'un cas où les sentiments humains furent plus forts que la peur d'une mort torturée. Ce ne fut pas, comme on pouvait s'y attendre, deux amants que l'amour jetait l'un vers l'autre, par-dessus la souffrance. Il s'agissait seulement du vieux docteur Castel et de sa femme, mariés depuis de nombreuses années. Mme Castel, quelques jours avant l'épidémie, s'était rendue dans une ville voisine. Ce n'était même pas un de ces ménages qui offrent au monde l'exemple d'un bonheur exemplaire et le narrateur est en mesure de dire que, selon toute probabilité, ces époux, jusqu'ici, n'étaient pas certains d'être satisfaits de leur union. Mais cette séparation brutale et prolongée les avait mis à même de s'assurer qu'ils ne pouvaient vivre éloignés l'un de l'autre, et qu'auprès de cette vérité soudain mise au jour, la peste était peu de chose.

(A suivre)

Mosquée

Baitul Futuh de Londres

La plus grande mosquée en Europe occidentale

La Mosquée Baitul Futuh (Maison des victoires) est un édifice religieux islamique situé à Londres en Angleterre. Elle est considérée comme la plus grande mosquée en Europe occidentale. Achevée en 2003, pour un coût d'environ 5,5 millions £, entièrement financée à partir de dons de la communauté musulmane Ahmadiyya, la mosquée couvre une superficie de 5,2 hectares (21.000 m²) et le complexe complet peut accueillir jusqu'à 10.000 fidèles. Elle est située dans la banlieue sud-ouest de Morden à Londres, district londonien de Merton, à côté de la gare de Morden Sud, à environ 700 mètres de la station de métro Morden.

La première pierre a été placée par Mirza Tahir Ahmad, alors chef de la Communauté musulmane Ahmadiyya, le 19 octobre 1999 lors d'une cérémonie en présence de 2.000 invités, et inaugurée par l'actuel chef de la communauté musulmane Ahmadiyya, Mirza Masroor Ahmad, le 3 octobre 2003. Bien qu'il exerce à la mosquée Fazl, Mirza

Masroor Ahmad prononce son sermon hebdomadaire du vendredi à partir de cette mosquée. La cérémonie d'ouverture a été suivie par plus de 600 invités dont des hauts commissaires et leurs adjoints, des membres du Parlement européen, des députés, les maires des arrondissements de Londres, des conseillers, professeurs d'université et des représentants de 17 pays.

Plusieurs événements ont lieu à la mosquée Baitul Futuh en faveur de la communauté musulmane et les autres. En plus des prières régulières, ses services comprennent des symposiums annuels de la paix, des visites scolaires, d'autres événements communautaires locaux, entre autres.

La mosquée Baitul Futuh vise à promouvoir l'islam comme une religion pacifique, et à améliorer l'intégration des musulmans dans la société britannique.

Elle reçoit plus de 10.000 visiteurs par an issus d'écoles, de divers groupes confessionnels, d'organismes de services publics, entre autres.



Santé et bien-être

Confinement : Comment ne pas grossir chez soi (I)

Comment garder la ligne quand on est confiné à la maison ? Charles Brumauld, diététicien-nutritionniste, nous livre ses astuces : jouer sur les quantités, limiter les émotions négatives et se faire plaisir. (Chapô)

Réduire naturellement son apport calorique

La réduction calorique, pilier de la ligne : « La question du poids, contrairement à celle de la santé, est assez mathématique, affirme Charles Brumauld. La diminution de l'activité

physique engendre celle du métabolisme de base (la dépense calorique au repos) et donc une baisse de la dépense énergétique. Si l'on souhaite maintenir un poids relativement stable, la réduction de l'apport calorique est à prendre en compte.

Etre à l'écoute de son corps

Bonne nouvelle : si l'on écoute bien ses sensations (faim, satiété), cette baisse se fera d'elle-même. « En général, notre organisme nous montre le chemin, assure le nutrition-

niste. Si le métabolisme baisse, nous aurons besoin de moins de calories ».

Fuir le stress...

« Le stress, c'est lorsque l'on est dépassé et que l'on ne trouve pas les ressources pour faire face aux situations », précise le nutritionniste. Or celui-ci peut avoir un impact sur notre comportement alimentaire et, donc, sur la prise de poids. « Quand on ressent un stress (l'ennui, le fait d'être enfermé, de moins gagner d'argent...), il est tentant de faire passer cet état jugé désagréable en grignotant et en mangeant des calories qui répondent davantage à une envie qu'à un besoin physiologique », met en garde Charles Brumauld.

...et les pensées négatives

Avoir peur de prendre du poids peut faire grossir la crainte d'une prise de poids qui peut elle aussi entraîner de l'anxiété. « On se trouve alors soumis aux pensées et émotions négatives qui peuvent à leur tour pousser à manger, précise le nutritionniste. Et le cycle s'auto-entretient ».

Etre tendre avec soi-même

La pratique du yoga ou de la méditation peut aider à se recentrer sur le moment présent, observer son ressenti et briser la spirale des ruminations et des pensées trop inconfortables. « Dans une période bien particulière où l'on est confiné, avec des interactions sociales limitées, peut-être est-ce le bon mo-

ment de développer la tendresse et la douceur envers soi, plutôt que de se livrer à une lutte mentale pour un ou deux kilos ».

Oublier sa balance

« Particulièrement pendant cette période, balancez votre balance ! exhorte Charles Brumauld. Inutile de rajouter du stress au stress. D'une part, le poids n'est qu'un chiffre qui ne reflète pas la composition corporelle (le muscle pèse plus que le gras, par exemple). D'autre part, il varie selon les saisons, au cours de la semaine, voire d'une journée, selon la rétention d'eau, le cycle menstruel, le degré d'activité physique, le stress... ».

Se faire plaisir

Un désir de grignotage dissimule souvent bien d'autres choses... « Est-ce qu'on a envie de grignoter ou plutôt de passer le temps, de moins s'ennuyer, de se reconforter ? », questionne le nutritionniste. Il existe des exemples fameux d'encas nutritionnellement corrects : une poignée d'amandes, un yaourt et une pomme. Cependant, s'y limiter peut être risqué. « Ça cale, c'est rassasiant, protéiné, peu glucidique. Mais ce n'est pas forcément ce qu'on était vraiment venu chercher. Résultat, après avoir grignoté sain, on va continuer à tourner en rond puis dîner de façon non apaisée et manger des portions plus larges, sentant qu'il nous manque quelque chose. Ce quelque chose, c'est peut-être le réconfort ».



Recettes

Falafel (croquettes de pois chiches)

Ingrédients

200 g de pois chiches
 500 g de fèves sèches
 1 oignon moyen
 2 gousses d'ail
 1 bouquet de persil
 3 cuillères à soupe de farine
 1 cuillère à café de cumin en poudre
 1 cuillère à café de coriandre en poudre
 1 cuillère à café de paprika
 3 cuillères à soupe de basilic frais haché
 Sel
 Huile de friture

Préparation

Faites tremper les pois chiches et les fèves dans l'eau 12 h, les égoutter et les cuire 45 mn à l'auto-cuiseur.

Peler oignon et ail, les hacher ainsi que le persil.

Passer les fèves et les pois chiches au mixeur (ou robot).

Mélanger avec le persil, l'oignon, l'ail, la farine, les épices, le sel.

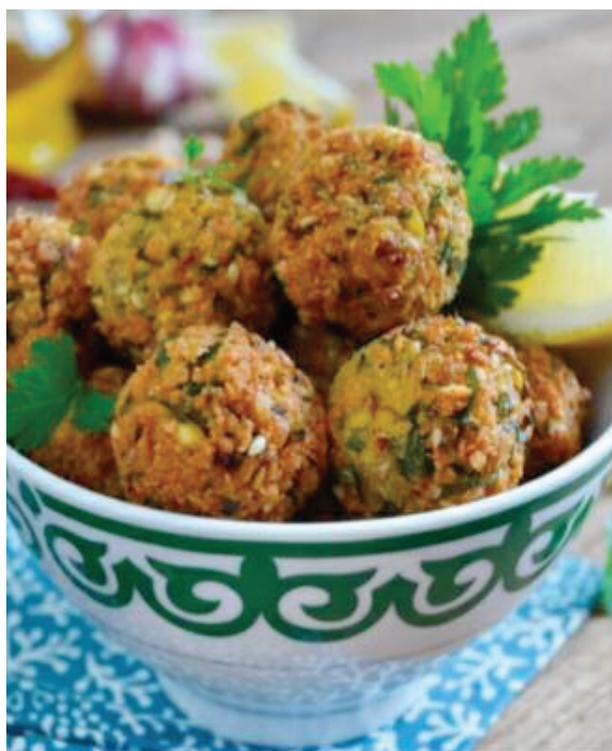
Pétrissez le tout avec vos mains en ajoutant un peu d'eau si nécessaire.

Rassemblez la pâte et laissez reposer au réfrigérateur pendant minimum 30 mn.

Façonner une trentaine de boulettes de la grosseur d'une pièce de monnaie.

Les faire frire 2/3 mn puis les égoutter sur du papier absorbant.

Servir chaud ou froid avec des petites sauces tomates aux herbes, ou sauces yaourts.



Gâteau à l'orange et poudre d'amande sans farine

**Ingrédients**

2 oranges
 65 g de beurre
 200 g de sucre
 5 oeufs
 150 g de poudre d'amande
 1 sachet de levure chimique (sans gluten)

Préparation

Laver les 2 oranges, les mettre dans une casserole, les couvrir d'eau et les cuire 40-45 minutes.

Une fois cuites, les couper en 2 en laissant la peau et les mettre dans un mixeur pour obtenir une purée pas trop fine.

Préchauffer le four à 160°C (thermostat 5-6). Mixer le beurre avec le sucre pour obtenir un résultat crémeux

Ajouter les oeufs un à un puis la levure, la poudre d'amande et enfin la purée d'orange

Beurrer un moule rond et y verser la préparation.

Enfourner pour 45 minutes.

Laisser refroidir puis mettre le gâteau au frais car c'est un régal de le manger bien froid.

SOS orchestre

*Melody Gardot fait
swinguer les réseaux*



Confinée mais combative: l'étoile du jazz Melody Gardot recrute des musiciens sur les réseaux, pour "continuer à créer", même à distance, et ne pas oublier les orchestres réduits au silence par la pandémie. Pour la star américaine bloquée à Paris, où elle réside "la moitié du temps - bon ce sera plus de la moitié cette fois..." - il s'agit d'abord d'alarmer sur la situation des artistes. "Moi, j'ai de l'argent de côté, mais pour beaucoup de musiciens dans le monde, les temps sont incertains, déclare-t-elle à l'AFP. S'ils n'ont pas de concerts ou d'activité jusqu'à septembre, octobre, novembre, décembre ou 2021, comment vont-ils survivre ?"

"On a eu l'idée de cet orchestre mondial digital, pour toucher le plus de monde possible. Leur donner un job, avec des arrangements qui ont été adaptés: ça doit marcher avec chacun s'enregistrant de son côté. Ça pourrait aider certains, privés de leur métier ou leur passion actuellement, à aller mieux psychologiquement", poursuit-elle, volubile. Cet élan solidaire se tra-

duira à de multiples niveaux. Les joueurs d'instruments à cordes et à vent retenus au terme de ce casting numérique seront rétribués par la maison de disque de la chanteuse, Decca, filiale d'Universal Music. Et dans ce contexte de crise sanitaire, les droits du titre ainsi accompagné, "From Paris with Love", seront reversés à l'association "Aide ton Soignant" pour soutenir les personnels des hôpitaux. Pour participer au projet musical de Melody Gardot - qui préparait un album, "on devait aller à Abbey Road", célèbre studio londonien - chaque candidat qui s'inscrit reçoit partition et instructions pour envoyer une vidéo d'interprétation instrumentale (www.melodygardot.com).

Les postulants sont évalués par l'interprète - "J'ai l'impression d'être un PDG et de ranger ma personnalité dans un sac à main (rires)" - Larry Klein, son producteur (qui a travaillé avec Herbie Hancock, Joni Mitchell, etc), Vince Mendoza, arrangeur (qui a collaboré avec Björk, Robbie Williams, Elvis Costello, etc) et Al Schmitt,

ingénieur du son mythique (Sam Cooke, Frank Sinatra, etc). "C'est un défi, on est un peu un laboratoire (rires), on casse les codes de l'orchestre, mais la musique est un langage universel", souffle l'artiste. Il y aura aussi un clip intégrant musiciens mais aussi fans que la chanteuse a sollicité. En attendant Melody Gardot poursuit sa "quarantaine" avec humour: "c'est un moment tellement bizarre, je fais des efforts pour pas devenir un énorme blini (rires)".

Pour ceux qui ne la connaissent pas, Melody Gardot est une auteur-compositeur-interprète née le 2 février 1985. Sa mère étant une photographe renommée voyageant aux quatre coins du monde, la jeune fille est élevée par ses grands-parents. En novembre 2003, alors qu'elle est âgée de 18 ans, Melody Gardot est renversée par un 4x4 n'ayant pas respecté un feu de signalisation. Ses blessures sont nombreuses et sa rééducation est longue: la jeune femme reste clouée sur un lit d'hôpital pendant un an. Un seul remède pour

ce corps et cet esprit meurtris par tant de violence: la musicothérapie. Dans l'incapacité de s'asseoir, elle abandonne le piano pour se mettre à la guitare. Melody Gardot sort un premier EP écrit et enregistré depuis son lit d'hôpital, qui obtient des critiques plus qu'encourageantes. Suffisamment pour que la jeune chanteuse persévère dans cette voie. Son premier album, Worrysome Heart, qu'elle écrit et compose entièrement, est distribué en 2008 chez Verve, une maison de disques spécialisée dans le jazz. À nouveau, le succès comme la critique l'accompagnent et elle ne tarde pas à donner toute une série de concerts. Cette activité sur scène ne semble pas l'empêcher d'écrire son second album, qui paraît un an plus tard et reçoit à nouveau un accueil favorable. En juin 2015, l'artiste met rap et jazz au service de textes portant sur les bavures policières et les crimes racistes, thèmes récurrents chez l'artiste. Elle sort alors son quatrième album Currency of Man et semble, plus que jamais, promise à une belle carrière.

Milan riposte au virus avec une Fashion Week numérique en juillet

La Chambre nationale de la mode italienne (CNMI) va organiser sa "première" Fashion Week numérique à Milan du 14 au 17 juillet, une "réponse concrète" à la crise du coronavirus, a-

t-elle annoncé dans un communiqué reçu jeudi. La Fédération de la haute couture et de la mode en France a annoncé mercredi la même initiative. Ce "rendez-vous pour promouvoir les col-

lections masculine et féminine" (...) constitue une réponse concrète au besoin de promotion des marques qui auront l'occasion de présenter, dans le cadre d'un calendrier numérique, les collections masculines printemps/été 2021 et les précollections masculine et féminine printemps/été 2021", a expliqué la Chambre de la mode italienne dans son communiqué. "Le développement d'une Fashion Week numérique est une réponse concrète au moment que nous sommes en train de vivre", a commenté le président de la CNMI Carlo Capasa, cité dans le communiqué. La CNMI "proposera une plateforme numérique sur laquelle seront présentés des photos et des vidéos, des interviews et des backstage des moments de création (...) organisés au sein d'un calendrier avec des créneaux consacrés à chaque marque". "Le calendrier sera aussi enrichi d'autres contenus", notamment avec des "leçons magistrales en live streaming de grandes figures du monde de la mode". Parallèlement à la présentation des col-

lections de la "Milano Digital Fashion Week", une plateforme sera "entièrement consacrée aux showrooms", "un instrument précieux pour la campagne de vente aux acheteurs internationaux". Les showrooms pourront ainsi présenter leur marque avec des photos et vidéos de leurs collections. La "Milano Digital Fashion Week" sera visible sur les chaînes numériques de la CNMI: cameramoda.it, Instagram, Facebook, LinkedIn, Weibo et YouTube. La prochaine Paris Fashion week dédiée à la mode masculine aura, elle, lieu en ligne du 9 au 13 juillet. Les collections du prêt-à-porter homme printemps-été 2021 seront présentées "sous la forme d'un film ou d'une vidéo" sur une plateforme dédiée et "le principe du calendrier officiel est maintenu", a expliqué la Fédération de la haute couture et de la mode en France. En raison de la pandémie du coronavirus, la semaine du prêt-à-porter programmée à Paris les 23-28 juin et celle de la haute couture du 5 au 9 juillet ont été annulées.



Madonna infectée par le Covid-19 quand elle était à Paris



À la fin de tournée à Paris, Madonna s'en souviendra: la mégastar affirme avoir été testée positive au Covid-19 après avoir été malade "il y a sept semaines" en France, comme une partie de sa troupe, tout cela n'étant plus qu'un mauvais souvenir. "Quand vous êtes testés positifs aux anticorps, cela veut dire que vous AVIEZ le virus, ce qui a clairement été mon cas puisque j'ai été malade à la fin de ma tournée à Paris il y a sept semaines, comme plusieurs autres artistes de mon show", a posté sur ses réseaux sociaux dans la nuit de mercredi à jeudi l'interprète de "La Isla Bonita". "Mais à l'époque, nous pen-

sions tous que nous avions une très mauvaise grippe. Dieu merci nous sommes tous en forme et en bonne santé maintenant", révèle encore la star de 61 ans.

Tous ces détails n'avaient pas été révélés quand la tournée mondiale de Madonna s'était achevée le 9 mars avant les deux dernières dates prévues dans la capitale française. Le "Madame X Tour", entamé à New York en septembre, était passé auparavant par Chicago, San Francisco, Las Vegas, Los Angeles, Boston, Philadelphie, Miami, Lisbonne et Londres. L'escala parisienne fut épique entre retard de 3h30 (début du show à

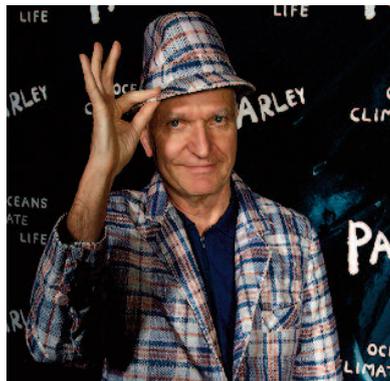
minuit) pour la première soirée parisienne dans la nuit du 22 au 23 février, puis une représentation annulée le 1er mars en raison de "blessures permanentes" de la chanteuse, selon le Grand Rex, la salle qui l'accueillait. Danseuse, prisonnière, mère, chanteuse, sainte, prostituée, espionne, militante... Madonna était tout cela à la fois et bien plus encore dans ce spectacle le plus intimiste, engagé et probablement ambitieux de sa carrière. Jean Paul Gaultier, son couturier fétiche qui signait à nouveau pour elle une garde-robe toujours aussi provocante, était au premier rang, le premier soir à Paris.

Bouillon

de culture

Florian Schneider

Le co-fondateur du groupe pionnier de la musique électronique Kraftwerk, l'Allemand Florian Schneider-Esleben, est mort à l'âge de 73 ans des suites d'un cancer. "Florian Schneider est décédé d'un cancer fulgurant, quelques jours seulement après son 73e anniversaire", a indiqué à l'AFP Alexandra Greenberg, citant des propos de l'autre fondateur de Kraftwerk, Ralf Hütter. La collaboration entre les deux musiciens avait débuté en 1968 avant qu'ils ne fondent deux ans plus tard à Düsseldorf, ville de l'Ouest de l'Allemagne, Kraftwerk. Né dans la Ruhr industrielle, ce groupe entendait développer une musique typiquement allemande, mariant leur langue maternelle aux sons des grandes villes, à rebours de la pop anglo-saxonne apportée par les troupes d'occupation. Kraftwerk - qui signifie "centrale électrique" en allemand - avait expliqué vouloir faire de la musique plus comme des machines que comme des humains. Sur scène, ses membres aux costumes identiques mimaient ainsi les gestes automatisés de robots. Sa musique, alliant basse obsédante, nappes de synthétiseurs et boîte à rythmes, a séduit le public et bon nombre d'artistes, de David Bowie à Daft Punk, et eu une influence sur bon nombre de genres musicaux comme la new wave, la synthpop, le hip-hop, le rock et bien sûr la techno.



L'événement culturel "Mois du patrimoine" passe en mode virtuel



La Direction régionale de la culture de Dakhla Oued-Ed-Dahab a annoncé l'organisation, jusqu'au 18 mai, de la manifestation culturelle "Mois du patrimoine" 2020 à distance, en vue de se conformer aux mesures de précaution prises par les pouvoirs publics en vue de réduire la propagation du coronavirus (Covid-19).

Dans ce cadre, les activités culturelles programmées en ligne sont diversifiées et portent sur les différents aspects du patrimoine culturel de la région de Dakhla Oued-Eddahab. La célébration du "Mois du patrimoine" qui vise à redynamiser la vie culturelle dans la région, sera marquée par une diffusion en direct sur la page Facebook de la Direction d'une série de conférences sur le patrimoine culturel de la région, dont "Le patrimoine et développement territorial" et "Le patrimoine populaire et son rôle dans la préservation de la mémoire nationale collective". Le programme comprend également la diffusion de deux émissions à la radio autour de "L'importance du patrimoine culturel matériel et immatériel", ainsi que la publication sur la page facebook de la Direction de capsules vidéo des monuments historiques et sites archéologiques de la région.

L'organisation de la manifestation "Mois du patrimoine" 2020, s'inscrit dans le sillage de la mise en application des dispositions de la composante culturelle du contrat-programme relatif au financement et exécution des programmes de développement intégré de la région.

Jeux & Loisirs

FICHU	TABAC ANGLAIS	MAL BLANC	ROMAINS		↓ SUPPÔT DE SATAN		↓ SODIUM	BARIL		↓ CUBE ROMAINS	MIEUX QUE JAMAIS
					ÉMOTION →						
BALANCE →						↓ MAUVAISE LANGUE	SIGNE DE NAÏVETÉ		ARTICLE →		
			QUARTIER RÉSERVÉ →				↓			FIN DE PARTIE	
RETIRE PLANÉTAIRE	INTIMER		SODIUM			LETTRES DE SAÏDA		CATALOGUE	LE MÊME EN ALSACE		
			INFÂME								DAME DE CŒUR
VOYELLES →					CONCÉDÉ →						ALUMINIUM
GRECQUE		À L'ENVERS: CHANCE →				CRACK	DISPUTE		GROSSE LÉGUME		
		BALAI	CITRON VERT	EST TRAPUIT EN ANGLAIS			LETTRES DE SMITH PRONOM			BAZAR	
MENSONGÈRE →											
					TRANCHE D'ÂGE	ARTICLE ESPAGNOL →		VOYELLES FIN DE VERBE			POSSESSIF
PROCHE DU MICRO		PATOCHE →					CHOISIS →				
DES CLOUS →						POUSSÉ DANS LE BAIN					

Solution mots flechés d'hier

INTUITION	P	CONSEILLER	LETTRES DE MUSTAFA	MODE EN RIANT	V	ENTRAÎNÉ	L	FOND DE SOCIÉTÉ	AVEUG-LANTE	M	RAT DES CHAMPIERS FRANCIS
PERMET DE VOIR VENIR	R	E	T	R	O	V	I	S	E	U	R
VISAGE FRAPPÉ	E	F	F	I	G	I	E	FLOUZE	B	L	E
QUARTIER DE SFAZ	S	F	PETIT RUISSEAU	BOUT À PISTRIÈRE	U	T	FERMÉ	C	L	O	S
OFFICIER	S	E	R	D	E	A	U	QUARTIER DE POTSDAM	O	T	S
GAINÉ BALAI	E	T	U	I	SYMBOLE DU COBALT	L	S	CONNEL CONSERVATEUR	S	U	E
AN	A	N	QUARTIER D'ARLES	DIVISION PRONOM	S	C	I	S	S	I	O
MAGOUILLE	T	R	I	P	O	T	E	PENURIE LETTRES DE PAÏDET	S	O	T
VILLA	V	I	L	L	A	CHOISIS COUPLES	E	L	L	U	S
RICHE MAISON	M	ORGANE DE PRESSE	LETTRES DE TEDI	EN LICE	T	D	MORCEAU D'ARN	CERVIDE ÉGAL	D	A	I
HÉDONISTE	E	P	I	C	U	R	I	E	N	N	E
NÉNÉS	N	I	C	H	O	N	S	LETTRES DE STENPHAN	T	E	N
LETTRES DE TANIS	T	S	FORME D'ÊTRE	E	S	PONANT	O	U	E	S	T

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdoukader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

o.j.d. MAROC

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2							■			
3				■					■	
4							■			
5								■		
6			■							
7					■		■			
8				■					■	
9								■		
10		■					■			

HORIZONTALEMENT

- 1- Champ de courses
- 2- Sans queue - Pour l'ennemi
- 3- Vil - Lança
- 4- Privé d'épines - retint
- 5- Ils font feu - Préposition anglaise
- 6- Astate - D'une déesse d'Egypte
- 7- Possessif - Sut en désordre
- 8- Porte charge - Juge de chez nous
- 9- Un des Grands - Défini
- 10- Ils siègent - Page

VERTICALEMENT

- 1- Logis
- 2- La fin par la faim
- 3- Mettre - Greffe
- 4- Été capable - Filtre vivant - Aluminium
- 5- Appel à la prière - Pensé
- 6- Fautais
- 7- Possessif - Note
- 8- Hôpital populaire - Relatif
- 9- Poussé - Sans exception - Font le lin
- 10- « Panier à salade »

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	G	R	O	S	S	O	M	O	D	O
2	L	E	V	A	I	N	■	N	U	S
3	A	S	E	R	■	D	O	T	■	S
4	D	E	■	D	I	E	U	■	P	E
5	I	R	I	O	N	S	■	C	O	U
6	A	V	A	N	T	■	P	R	I	X
7	T	E	■	I	R	R	E	E	L	■
8	E	■	E	Q	U	I	N	E	■	F
9	U	N	A	U	S	■	E	N	T	E
10	R	O	U	E	■	E	S	T	E	S

Grilles de sudoku

Facile

		6	7		3		2	
3	5			8				
	7			1	6	3		8
4			8				6	3
	9			6			1	
6	2				5			9
5		8	2	9			3	
				7			5	4
	6		3		4	8		

Moyen

		5		1	2	7		
					4			2
1		6					7	
	3	4						6
9	1						7	3
8							5	4
		9					1	7
6				8				
			6	5	1			9

Difficile

5	9		1					
	1		7		4			8
		7		6		3		
2			8	4				
8								2
				2	5			3
		8		3		9		
3			2		8		6	
					1		3	5

Expert

			4					8
		6			9			
	9				8	5	1	
		3		1	6			
	5							2
				9	3		8	
	1	9	6					7
			3			4		
2					7			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	1	9	8	3	7	4	5	2
5	3	8	4	2	6	1	7	9
7	2	4	5	9	1	8	3	6
2	6	5	9	4	3	7	1	8
1	9	3	7	5	8	2	6	4
8	4	7	6	1	2	5	9	3
4	7	2	3	6	5	9	8	1
9	8	6	1	7	4	3	2	5
3	5	1	2	8	9	6	4	7

Moyen

2	4	1	3	6	7	9	8	5
3	6	9	5	1	8	2	7	4
5	7	8	4	9	2	3	1	6
8	9	6	1	3	5	4	2	7
7	2	3	9	8	4	6	5	1
1	5	4	2	7	6	8	9	3
6	8	5	7	4	9	1	3	2
4	1	7	8	2	3	5	6	9
9	3	2	6	5	1	7	4	8

Difficile

8	6	4	2	3	9	1	7	5
5	9	3	6	7	1	4	8	2
1	2	7	4	5	8	6	9	3
3	8	2	9	6	7	5	4	1
6	1	9	5	4	2	8	3	7
7	4	5	1	8	3	9	2	6
4	3	1	8	2	5	7	6	9
2	5	6	7	9	4	3	1	8
9	7	8	3	1	6	2	5	4

Expert

3	5	7	6	1	8	4	9	2
9	8	6	2	7	4	1	3	5
4	2	1	3	9	5	7	8	6
2	9	8	4	5	3	6	7	1
6	1	4	8	2	7	3	5	9
7	3	5	1	6	9	8	2	4
1	7	2	5	3	6	9	4	8
8	6	3	9	4	2	5	1	7
5	4	9	7	8	1	2	6	3

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION GUELMIM/OUED NOUN
DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM

Avis Rectificatif N° 02

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics, le Directeur Provincial du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle de Guelmim, porte à la connaissance du public, que des rectifications sont introduites sur les avis publiés dans la libération le : 18-19/04/2020 n° : 8992 et 02-03/05/2020 n° : 9004 Rissalat al oumma du 18-19-20/04/2020 n° : 11505 et 02-03-04/05/2020 n° 11515 ,concernant les appels d'offres ouverts comme suit :

RECTIFICATIONS
N° Appel d'offres : 08/2020/BI.DPMENG AU LIEU DE 08/2019/BI.DPMENG DATE OUVERTURE DES PLIS : 19/05/2020 AU LIEU DE 14/05/2020
N° Appel d'offres : 09/2020/BI.DPMENG AU LIEU DE 09/2019/BI.DPMENG DATE OUVERTURE DES PLIS : 19/05/2020 AU LIEU DE 14/05/2020
N° Appel d'offres : 10/2020/BI.DPMENG AU LIEU DE 10/2019/BI.DPMENG DATE OUVERTURE DES PLIS : 19/05/2020 AU LIEU DE 14/05/2020
N° Appel d'offres : 11/2020/BI.DPMENG AU LIEU DE 11/2019/BI.DPMENG DATE OUVERTURE DES PLIS : 19/05/2020 AU LIEU DE 14/05/2020
N° Appel d'offres : 12/2020/BI.DPMENG AU LIEU DE 12/2019/BI.DPMENG DATE OUVERTURE DES PLIS : 22/05/2020 AU LIEU DE 15/05/2020
N° Appel d'offres : 13/2020/BI.DPMENG AU LIEU DE 13/2019/BI.DPMENG DATE OUVERTURE DES PLIS : 22/05/2020 AU LIEU DE 15/05/2020
LE RESTE DES DONNEES SANS CHANGEMENT

N° 3680/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION SOUSS MASSA
PROVINCE DE TATA
COMMUNE DE FAM EL HSN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 03/2020 - 05/2020

Le 05 juin 2020 , il sera procédé dans le bureau du président de la Commune Territoriale de FAM EL HSN, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- A.O N° 03/2020 :** TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPAC EDs VERTS A LA COMMUNE DE FAM EL HSN , PROVINCE DE TATA -place laht-
- A.O N° 05/2020 :** TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME DE SPORT AU DOUAR IMI OUGADIR, COMMUNE DE FAM EL HSN , PROVINCE DE TATA

Conformément aux horaires et prescriptions indiquées dans le tableau ci-dessous :

N° A.O	Caution provisoire	Estimation des couts des prestations	Heure de la séance d'ouverture
03/2020	10 000,00 DHS (Dix mille dirhams)	322 692,00 DHS (Trois cent vingt deux mille six cent quatre vingt douze dirhams (T.T.C))	10h 00
05/2020	10.000,00 DHS (Dix mille dirhams)	288 960,00 DHS Deux cent quatre vingt huit mille neuf cent soixante dirhams (T.T.C)	13h 00

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés au siège de la Commune, il peuvent être également téléchargés a partir du portail des marches de l'état

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics précité.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre communal ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés de publics (www.marchespublics.gov.ma).
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3683/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2020/DPEFLCD/SAFI

Le 02/06/2020 à 10h00 heures, Il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **Travaux d'amélioration sylvo-pastorale dans le périmètre dit CHOUAKER, sur une superficie de 100 ha, commune rurale Sidi Chiker, Province YOUSOUFIA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des programmes et suivi évaluation à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **DIX MILLE DIRHAMS (10 000,00 dhs)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est estimée à la somme de : **HUIT CENT QUATRE VINGT DIX MILLE QUATRE CENT DHS (890 400,00 dhs)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau Bureau des programmes et suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Secteur d'activité	Qualification exigée	Catégorie
1	1.4	4

NB : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 3681/PA



المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم الصويرة
المجلس الإقليمي للصويرة
المدرسة العامة للصالح
مصلحة الموارد البشرية

إعلان
عن فتح باب الترشح للإلتحاق أو الإقتتال لشغل مناصب شاغرة
بمبادرة المجلس الإقليمي للصويرة

✓ بناء على الظهير الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 الموافق (24 فبراير 1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية حسب ما وقع تقييده وتسجيله.

✓ بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.84 الصادر في 20 من رمضان 1436 الموافق (7 يوليو 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 112.14 المتعلق بالمراتب والأقاليم؛

✓ بناء على المرسوم رقم 2.77.738 بتاريخ 13 شوال 1397 الموافق (27 شتنبر 1977) بمثابة النظام الأساسي لموظفي الجماعات ؛

✓ وبناء على المرسوم رقم 2.13.423 الصادر في 28 من ربيع الأول 1435 (30 يناير 2014) بتحديد كفاءات تطبيق الفصول 48 و49 مكرر من 50 من الظهير الشريف رقم 1.58.008 بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية المتعلقة بالإلتحاق واندماج الموظفين الملتحقين؛

✓ وعلى المرسوم رقم 2.13.436 صادر في 19 شوال 1436 (5 غشت 2015) بتحديد كفاءات تطبيق الفصول 38 مكرر من الظهير الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) في شأن النظام الأساسي للوظيفة العمومية المتعلق بتقل الموظفين المتقنين إلى الهيئات المشتركة بين الوزارات؛

✓ بناء على جدول قانون الأطر الخاص بالمجلس الإقليمي للصويرة، وتلبية للمناقصات والتخصصات المطلوبة؛

يعلن رئيس المجلس الإقليمي للصويرة إلى كافة الموظفين والموظفات العاملين بالجماعات الترابية والإدارات العمومية بالمملكة عن فتح باب الإلتحاق والإقتتال وفق ما هو وارد في الجدول أسفله:

الإطار أو البرتبة	عدد المناصب	التخصص ومجال العمل	الشواهد والكفاءات	الشرط
مهندس معماري	1	الهندسة المعمارية	دبلوم مهندس معماري	التوفر على 5 سنوات من الخبرة من البرتبة 2 تتويج من البرتبة 4 مساعد تفتي من البرتبة 3
مهندس دولة	4	الهندسة المدنية (الطرق-الملاحة-الكهرباء-البنائات)	دبلوم مهندس دولة في الهندسة المدنية	
مصرف من البرتبة 2	3	المالية العامة	الماستر أو الإجازة في الاقتصاد، التدبير المالي	
تفتي من البرتبة 4	2	الحاسبية	دبلوم تفتي في الحاسبية	
مساعد تفتي من البرتبة 3	7	سائق الياث - بناء	رخص سياقة تحوّل سياقة الياث - دبلوم التأهيل المهني في البناء	

1- ملف الترشيح :

- طلب الترشيح مشفوع بالموافقة المدبنة من الإدارة الأصلية؛
- نسخة مطابقة للأصل من بطاقة التعريف الوطنية؛
- صورة ذاتية للترشح تين مساره المهني ومختلف المصالح التي عمل بها والتكوينات التي خضع لها، وملخص للتشغيل السنوي لمدة ثلاث سنوات الأخيرة؛
- نسخة مطابقة للأصل من الشهادة أو الدبلوم؛
- نسخة مطابقة للأصل من قرار التوظيف، قرار التوسيم، آخر ترقيّة في الدرجة وآخر ترقيّة في الرتبة.

على الراغبين والإغبات في الترشح لشغل المناصب الشاغرة المشار إليها أعلاه، إيداع ملفاتهم شخصيا بالمدرسة العامة للصالح، أو إرسالها عن طريق البريد الإلكتروني إلى غاية 10 يونيو 2020.

2- إجراء عملية الإقتتال:

بعد الانتهاء الأولي لمطابقت الترشيح للمستوى المطلوب، سيتم إخبار المرشحين المقبولين بزمن ومكان إجراء مقابلة الإقتتال والتي ستشرف عليها لجنة خاصة ستعقد لهذا الغرض.

وللمزيد من المعلومات يرجى الاتصال بالرقم التالي: 05.24.47.97.55 أو عبر البريد الإلكتروني conseilprovincialesoussouta@gmail.com

N° 3682/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Département des Eaux
et Forêts

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
05/2020/DPEFLCD/SAFI
Le 04/06/2020 à 10h00mn,
Il sera procédé dans les bu-
reaux de la Direction Pro-
vinciale des Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre la Dé-
sertification de Safi, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres
de prix pour l'Exécution
des Travaux de regarnis
et d'entretiens de plantation
anciennes répartis en trois
lots :

- Lot n°1 : Travaux de re-
garnis et d'entretien de
plantations anciennes dans
le périmètre d'Ouled
Hmdia sur 60 ha, Com-
mune Rurale Jnane Bouih,
cercle de Hmar province
Youssoufia

- Lot n°2 : Travaux de re-
garnis et d'entretien de
plantations anciennes dans
le périmètre Sidi Chiker sur
50 ha, Commune Rurale
Sidi Chiker, cercle de Hmar
province Youssoufia

- Lot n°3 : Travaux de re-
garnis et d'entretien de
plantations anciennes dans
le périmètre Azib Azibir
sur 40 ha, Commune Ru-
rale Khattazakane, cercle
de Gzoula, Province Safi
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Bureau
des programmes et suivi
évaluation à la Direction
Provinciale des Eaux et For-
êts et de la Lutte Contre la
Desertification de Safi, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat
www.marchespublics.gov.
ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :

- Lot n°1 : 5 000,00 dhs
- Lot n°2 : 5 000,00 dhs
- Lot n°3 : 5 000,00 dhs

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est esti-
mée à la somme de :

- Lot n°1 : CENT QUATRE
VINGT SEPT MILLE
DEUX CENT DHS (187
200,00 dhs)
- Lot n°2 : CENT QUAR-
NATE NEUF MILLE SEPT
CENT SOIXANTE DHS
(149 760,00 dhs)
- Lot n°3 : CENT DOUZE
MILLE TROIS CENT
VINGT DHS (112 320,00
dhs)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 du 08 Joumada 1 1434
(20 Mars 2013) relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau Bureau des
programmes et suivi éva-
luation de la Direction Pro-
vinciale des Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre la Dé-
sertification de Safi ;

- Soit envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité ;

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit transmettre leurs
dossiers par voie électro-
nique au maître d'ouvrage
via le portail des marchés
publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 3684/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION SOUSS MASSA
PROVINCE DE TATA
COMMUNE
DE FAM EL HESN
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N°04/2020

Le Vendredi 05 JUIN 2020
à 11h00 heures, il sera procé-
dé, dans les bureaux de
Monsieur le président de
la commune de Fam El
Hesn , à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offre de prix
pour :

Conception et Études Ur-
banistiques relatives au lo-
tissement *ESSALAM*, sis
au centre de la Commune
de FAM EL HESN
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré au service des
marchés de la commune de
Fam El Hesn .
Il peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés Publics
www.marchespublics.gov.
ma.

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est: 14 625 000,00
DH (quatorze millions et
six cent vingt-cinq mille
dirhams) HTVA.
Le contenu ainsi que la pré-
sentation et le dépôt des
dossiers des Architectes
doivent être conformes aux
dispositions des articles de
100, 101 et 102 du décret n°
2.12.349 du 8 joumada 1434
(20 mars 2013) relatif aux
marchés publics .

Les architectes peuvent :

- Soit déposer, contre récé-
pissé leurs plis au bureau
du service des marchés de
la commune de FAM EL
HESN.
- Soit déposer leurs plis par
voie électronique au portail
des marchés de publics
(www.marchespublics.gov.
ma). Conformément à l'ar-
rêté du Ministre de l'Eco-
nomie et des Finances
n°20.14 du 04/09/2014 re-
latif à la dématérialisation
des procédures de passation
des marchés publics ;

- Soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau précité.

- soit les remettre au pré-
sident du jury de la consulta-
tion architecturale au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.

- Une réunion de visite des
lieux aura lieu le 25 MAI
2020 à 10H au siège de la
commune de Fam el hisn
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de la consultation architec-
turale.

N° 3685/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL

DBM

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 05/2020/PSK/INDH
Le 09 Juin 2020 à 11 H , Il
sera procédé dans les bu-
reaux de M. le Gouverneur
de la Province de Sidi
Kacem à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix pour les travaux de
construction de 24 unités
précolaires en modulaire
dans 24 douars relevant de
19 communes de la Pro-
vince de Sidi Kacem -Lot
unique.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
des marchés (Division du
budget et des marchés de la
province de Sidi Kacem), il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
soixante dix huit mille
dirhams (78 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de Cinq millions
deux cent quarante neuf
mille trois cent soixante
seize Dirhams 00 Cts (5 249
376,00) toutes taxes com-
prises.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité ;

- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du service des
marchés (Division du bud-
get et des marchés de la
province de Sidi Kacem) ;

- soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 3686/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 21/2020/KH

Le 02/06/2020 à 10h00, il
sera procédé dans les bu-
reaux de Mr le Directeur
Provincial de l'Equipement
du Transport et de la Logis-
tique et de l'Eau de Khé-
misset à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix pour :

Étude de construction de la
route non classée reliant la
RN 25 - Laghoualem sur
une longueur de 18 Km

dans la Province Khemis-
set.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuite-
ment du Bureau des Mar-
chés de la DPETLE de
Khémisset, Rue Kadi
Ayad, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'Etat : www.marchespu-
blics.gov.ma

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Six mille Dirhams
(6.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des
prestations établi par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de : Cent cin-
quante neuf mille quatre
cent vingt Dirhams
(159.420,00 Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29, 31 et 148 du décret
n°2-12-349 relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau pré-
cité ;

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des Marchés de la
Direction Provinciale de
l'Equipement du Transport
de la Logistique et de l'Eau
de Khémisset, Rue Kadi
Ayad.;

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit les envoyer, par voie
électronique, dans le por-
tail des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 3687/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 22/2020/KH

Le 02/06/2020 à 10h30, il
sera procédé dans les bu-
reaux de Mr le Directeur
Provincial de l'Equipement
du Transport et de la Logis-
tique et de l'Eau de Khé-
misset à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix pour :

Étude de construction de la
route non classée reliant
Bouyaha El Hajjama -Sidi
Allal Lamsader sur une
longueur de 5 Km dans la
Province Khemisset.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuite-
ment du Bureau des Mar-
chés de la DPETLE de
Khémisset, Rue Kadi
Ayad, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'Etat : www.marchespu-
blics.gov.ma

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Quatre mille Dirhams
(4.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des

prestations établi par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de : Cinquante
mille cent Dirhams
(50.100,00 Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29, 31 et 148 du décret
n°2-12-349 relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau pré-
cité ;

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des Marchés de la
Direction Provinciale de
l'Equipement du Transport
de la Logistique et de l'Eau
de Khémisset, Rue Kadi
Ayad.;

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit les envoyer, par voie
électronique, dans le por-
tail des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 3688/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 23/2020/KH

Le 02/06/2020 à 11h00, il
sera procédé dans les bu-
reaux de Mr le Directeur
Provincial de l'Equipement
du Transport et de la Logis-
tique et de l'Eau de Khé-
misset à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix pour :

Étude de construction de la
route non classée reliant la
RP 7300 -Sidi Lambelej sur
une longueur de 8 Km
dans la Province Khemis-
set.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuite-
ment du Bureau des Mar-
chés de la DPETLE de
Khémisset, Rue Kadi
Ayad, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'Etat : www.marchespu-
blics.gov.ma

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Cinq mille Dirhams
(5.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des
prestations établi par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de :Soixante dix
huit mille trois cent Di-
rhams (78.300,00 Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29, 31 et 148 du décret
n°2-12-349 relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau pré-
cité ;

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des Marchés de la
Direction Provinciale de
l'Equipement du Transport
de la Logistique et de l'Eau
de Khémisset, Rue Kadi
Ayad.;

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit les envoyer, par voie
électronique, dans le por-
tail des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 3689/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL
KHENIFRA
PROVINCE
DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 08/2020

Le vendredi 05 juin 2020 à
10 heures. Il sera procédé,
dans les bureaux du
Conseil Provincial de
Khouribga, à l'ouverture
des plis relatifs à l'Appel
d'Offres Ouvert sur offres
de prix pour : Travaux de
construction d'un centre
d'hémodialyse et ses lo-
caux annexes au C H P de
Khouribga/Province de
Khouribga.

Le dossier d'Appel d'Of-
fres peut être retiré auprès
du bureau du service des
Marchés relevant du
Conseil Provincial de
Khouribga. Il peut égale-
ment être téléchargé à par-
tir du portail des marchés
publics : www.marchespu-
blics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à soixante
mille Dirhams (60.000,00
dhs).

L'estimation globale des
coûts des prestations éta-
blie par le maître d'ou-
vrage est fixée à la somme
de trois million sept cent
quarante neuf mille neuf
cent quatre-vingt-quatorze
dirhams zéro centimes
(3.749.994,00 dhs) TTC.

Le contenu, la présentation,
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29,31 et 148 du décret n°
2.12.349 du 08 joumada I
1434 (20mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau du service des
marchés du conseil provin-
cial de Khouribga;

- Soit les déposer, contre ré-
cépissé, dans le bureau pré-
cité ;

- Soit les remettre séance
tenante, au président de la
commission d'appel d'of-
fres au début de la séance
et avant l'ouverture des
plis.

- Soit les transmettre par
voie de soumission électro-
nique via le portail des
marchés publics.
www.marchespublics.gov.
ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règle-
ment de consultation.

N° 3690/PA

CNSS
Direction Régionale CNSS
Fès Saïss
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert

AOO n° 01/2020

Le Mercredi 10/06/2020 à 10h00mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la CNSS Fès Saïss sis 1er étage à n° 13 rue Qatar VN Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 01/2020, pour l'acquisition des Fournitures de Bureau et des Fournitures Informatiques pour la Direction Régionale CNSS Fès Saïss réparti en 3 lots distincts :

Lot 1 : Fournitures de Bureau

Lot 2 : Tonner et Kit pour Imprimantes et Photocopieurs

Lot 3 : Boite en Carton

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Moyens Généraux/Division Ressources de la Direction Régionale CNSS Fès Saïss sis 1er étage à n° 13 rue Qatar VN Fès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.cnss.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- lot n°1 : (7000.00 Sept Mille Dhs).
- lot n°2 : (8 700.00 Huit Mille Sept Cent Dhs).
- lot n°3 : (1 800.00 Mille Huit Dhs).

L'estimation des coûts des fournitures établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- lot n°1 : (236 893.58 : Deux Cent Trente Six Mille Huit Cent Quatre Vingt Treize Dhs et 58 Cts TTC).
- lot n°2 : (271 312.80 : Deux Cent Soixante et Onze Mille Trois Cent Douze Dhs et 80 Cts TTC).
- lot n°3 : (59880.00 : Cinquante Neuf Mille Huit Cent Quatre Vingt Dhs TTC).

Le contenu, les fournitures ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés et commandes de la CNSS du 09 Novembre 2016.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des Moyens Généraux précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Moyens Généraux précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'article 131 du règlement CNSS du 09 Novembre 2016.

Les échantillons, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des Moyens Généraux précité, avant le

09/06/2020 à 16h00mn. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Pour le lot 2, le soumissionnaire doit présenter dans son dossier d'AO, l'attestation de fabricant d'origine et livrer des tonners et des Drums Kit d'origine.

N° 3691/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE
MARITIME, DU
DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX
ET FORETS
DIRECTION
REGIONALE
DE L'AGRICULTURE
DE RABAT - SALE -
KENITRA
ECOLE
D'AGRICULTURE
DE TEMRA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 1/2020/EAT
(Séance publique)

Le 02 Juin deux mille vingt (02/06/2020) à dix heures (10 H), il sera procédé dans la salle des réunions de l'Ecole d'Agriculture de TEMARA, à l'ouverture des plis relatifs aux travaux d'installation des équipements de traitement d'air et d'hygiène destinés à la halle technologique de l'Ecole d'Agriculture de Témara sise dans la commune rurale de Mers El kheir - route de sidi yahya - Préfecture de Skhirat - Témara /Maroc. (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du marché de l'Ecole sise à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de : 10 000,00 Dhs (Dix Mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cents dirhams toutes taxes comprises (495 600,00 Dh TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit, déposer contre récépissé, leurs plis auprès du bureau d'ordre de l'Ecole d'Agriculture de Témara
- Soit soumissionner électroniquement via le portail des marchés publics.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 21 Mai 2020 à 10 H 00 min, à l'Ecole de l'Agriculture de Témara.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 3692/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE
MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX
ET FORETS
DIRECTION
REGIONALE
DE L'AGRICULTURE
DE RABAT - SALE -
KENITRA
ECOLE
D'AGRICULTURE
DE TEMRA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 2/2020/EAT
(Séance publique)

Le 04 Juin deux mille vingt (04/06/2020) à dix heures (10 H), il sera procédé dans la salle des réunions de l'Ecole d'Agriculture de TEMARA, à l'ouverture des plis relatifs à l'achat des paillasse de laboratoire destinées aux laboratoires de l'Ecole d'Agriculture de TEMARA ; sis au km 4.5 Commune de Mers Elkheir Témara (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du marché de l'Ecole sise à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de : 6 000,00 Dhs (Six Mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cents dirhams toutes taxes comprises (299 400,00 Dh TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit, déposer contre récépissé, leurs plis auprès du bureau d'ordre de l'Ecole d'Agriculture de Témara
- Soit soumissionner électroniquement via le portail des marchés publics.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons, les prospectus et la documentation technique exigés par l'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de l'Ecole d'Agriculture de Témara avant le 03/06/2020 à 10h.

La documentation technique peut être envoyée par voie électronique via le portail des marchés publics avant le 03/06/2020 à 10h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 3693/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Economie,
des Finances
et de la Réforme
de l'Administration
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES
DE PRIX N° 18/2020/
MEFRA/AC/INF

Le 11 juin 2020 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif - Rabat-Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'assistance technique au développement pour la réalisation d'un nouveau module du système Ebudget2 pour la prise en charge de la gestion des postes budgétaires ainsi que l'amélioration des modules existants pour le compte de la Direction du Budget.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma / Rubrique "Appel d'Offres").

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 18 000,00 DH (Dix-huit Mille dirhams) L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : 1 260 000,00 DH TTC (Un million deux cent soixante mille dirhams toutes taxes comprises) ;

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ;
- soit déposer, leurs plis, dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- soit remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics ;

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ;

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les déposer, contre récépissé dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 3694/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Economie,
des Finances
et de la Réforme
de l'Administration
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
SUR OFFRES DE
PRIX N° 26/2020/MEFRA
/AC/INF

Le 09 juin 2020 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, sise au 2ème étage, entrée D, bâtiment extension, quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'acquisition, l'installation et la mise en œuvre d'une solution d'exploitation de l'environnement du Datacenter du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma / Rubrique "Appel d'Offres").

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 18 000,00 DH (Dix-huit Mille dirhams) L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : 1 260 000,00 DH TTC (Un million deux cent soixante mille dirhams toutes taxes comprises) ;

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ;

Le contenu, la présentation

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration



الجمهورية المغربية
MOROCCHINE



وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة
Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration

**AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N° 24/2020/MEFRA/AC/INF**

Il est porté à la connaissance des concurrents et du public que la date de dépôts et d'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 24/2020/MEFRA/AC/INF relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en œuvre des équipements informatiques, pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, en quatre lots :

- Lot n°1 : Postes de travail ;
- Lot n°2 : Postes de travail Portables ;
- Lot n°3 : Imprimantes ;
- Lot n°4 : Scanners.

a été reporté du 09 juin 2020 à 09 heures 30 minutes au 15 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes.

Pour les prospectus et le tableau de conformité du 08 juin 2020 à 16 heures 30 minutes au 14 juillet 2020 à 16 heures 30 minutes.

Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement

N° 3696/PA

FIDUCIAIRE
BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18/
06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 08/01/2020 à CASA il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

1- Dénomination : « ECO-CLICK » SARL A.A.U.
2- Siège social: 151 RUE OUSSAMA BNOU ZAID ETG 02 CITE GAUCHE N°G MAARIF 20100 CASA.

3- Objet social : TRIEUR OU NETTOYEUR DE DECHETS DE LAIN COTON, CONSEIL DE GESTION.

4- Durée : 99 ans.

5- Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 100 parts social de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité à Mme ZAHIRI sana l'associée unique.

6- La Gérance : la société est gérée par Mme ZAHIRI Sana pour une durée illimitée.

7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de Com-

merce de CASA BLANCA et immatriculée au registre de commerce sous le 460763 le 23/04/2020.

N° 3697/PA

HORIZON CLOUD MANAGEMENT SARL AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 09 mars 2020, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes:

DENOMINATION : HORIZON CLOUD MANAGEMENT SARL
OBJET : * Conseil de gestion.

SIEGE SOCIAL le siège social est établi à Casablanca au 7,Rue Ahmed Touki, 2ème étage.

DUREE 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : Fixé à Cent Mille (100.000,00) Dirhams divisé en Mille (1000) parts sociales de 100 Dirhams chacune attribuées en totalité à Monsieur AYOUB ARRABI .

EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre.

GERANCE Monsieur AYOUB ARRABI est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au Centre Régional d'investissement de Casablanca.

La société a été inscrite au Registre de Commerce de Casablanca le 16 mars 2020 sous le N°460421.

Pour Extrait et Mention N° 3698/PA

ZAZ CAFE ET RESTAURATION SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 05 mars 2020, il a été établi les statuts d'une Société SARL dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes:

DENOMINATION : ZAZ CAFE ET RESTAURATION SARL

OBJET : * Négociant. SIEGE SOCIAL le siège social est établi à Casablanca au 47,Bd Lalla Ya-

cout ,5ème étage.
DUREE 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : Fixé à Cent Mille (100.000,00) Dirhams divisé en Mille (1000) parts sociales de 100 Dirhams chacune attribuées comme suit :

Monsieur ZAKARIA ZLOUGHI : 500 parts sociales
Monsieur MONAIM ZEBRANI : 500 parts sociales

EXERCICE SOCIAL :

DU 1er Janvier au 31 Décembre.

GERANCE Messieurs ZAKARIA ZLOUGHI & MONAIM ZEBRANI, gérants de la société pour

une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au Centre Régional d'investissement de Casablanca.

La société a été inscrite au

Registre de Commerce de Casablanca le 16 mars 2020 sous le N°460415.

Pour Extrait et Mention N° 3699/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la Région de Rabat Salé Kenitra Direction provinciale de Kenitra

AVIS DES CONSULTATIONS ARCHITECTURALES
N°01CA-02CA-03CA-04CA-05CA/DPK/2020

Le 08/06/2020, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Kénitra, sise à rue Abdelaziz Boutaleb mimosa-Kénitra-, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à :

CAN°	Objet	Heure d'ouverture	Le budget prévisionnel maximum en dirhams HT, pour l'exécution des travaux à réaliser
01CA/DPK/2020	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 33 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DES COMMUNES RURALES : ARBAOUA, KARIAT BEN AOUDA, LALLA MIMOUNA, SIDI BOUBKER EL HAJ, MOLLAY BOUSSEHAM ET CHOUAFAA PROVINCE DE KENITRA. -En lot unique	10H00	4 950 000.00 dhs. Quatre millions neuf cent cinquante mille dirhams.
02CA/DPK/2020	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION de 20 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DES COMMUNES RURALES : AMER SEFLIA ET HADDADA PROVINCE DE KENITRA. En lot unique	10H30	3 000 000.00 dhs. Trois millions dirhams.
03CA/DPK/2020	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DESTRAVAX DE CONSTRUCTION DE 33 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DES COMMUNES RURALES : MOGRANE, SIDI MOHAMED BENMANSOUR ET SIDI MOHAMED LAHMER PROVINCE DE KENITRA. En lot unique	11H00	4 950 000.00 dhs. Quatre millions neuf cent cinquante mille dirhams.
04CA/DPK/2020	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 22 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DE LA COMMUNE RURALE : BENMANSOUR -PROVINCE DE KENITRA- En lot unique	11H30	3 300 000.00 dhs Trois millions trois cent mille dirhams.
05CA/DPK/2020	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION de 33 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DES COMMUNES RURALES: BENI MALEK, SOUK TLET EL GHARB, BAHARA OULED AYAD ET SIDI ALLAL TAZI PROVINCE DE KENITRA- En lot unique	12H00	4 950 000.00 dhs. Quatre millions neuf cent cinquante mille dirhams.

Les dossiers des consultations architecturales ne peuvent être retirés en support papier du siège de la Direction Provinciale du ministre de l'Éducation Nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Kénitra suite à l'état d'urgence sanitaire. Ils peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du ministre de l'Éducation Nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Kénitra service des affaires administratives et financières, (Bureau des marchés).

-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Kénitra service des affaires administratives et financières, (Bureau des marchés).

-Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014. (Fortement recommandé pendant cette conjoncture)

✦ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5,7et 9du Règlement de la consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE BUDGET ET MATÉRIEL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 08/2020/CZ

Le Lundi 01/06/2020 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 08/2020/CZ ayant pour objet :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENTREE COTE SUD DE LA SALLE COUVERTURE OMNISPORT DE LA VILLE DE ZEMAMRA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trente cinq mille Dirhams, 00 Cts (35000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million cent soixante et un mille six cent dirhams,96Cts TTC (1 161 600,96DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de Zemamra;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au Portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification à savoir :

secteur	classe	qualification
A	5	A2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 3701/PA

N° 3700/PA